

 Siège social et site de Liège :

 Rue
 du
 Chéra,
 200

 B-4000
 Liège

 Tél :
 +32(0)4
 229
 83
 11

 Fax :
 +32(0)4
 252
 46
 65

Site web: http://www.issep.be

 Site
 de
 Colfontaine :

 Zoning
 A.
 Schweitzer

 Rue de la Platinerie
 B-7340
 Colfontaine

 Tél :
 +32(0)65 61 08 11

 Fax :
 +32(0)65 61 08 08

Liège, le 14 octobre 2019

SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

RESEAU DE CONTRÔLE DES C.E.T. EN WALLONIE

C.E.T. de Belderbusch - 6e campagne de contrôle (2019) -

Rapport 2778/2019

Ce rapport contient 45 pages, 4 plans et 3 annexes

S.Herzet
Attachées,
Cellule Déchets & SAR

C. Collart Responsable, Cellule Déchets & SAR



Remarque : Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sauf accord de l'Institut Rapport n°2778/2019, p. - 1/45 -



Contact

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec l'ISSeP avec les moyens et adresses mentionnées ci-dessous :

ISSeP (Institut Scientifique de Service Public) Rue du Chéra 200

B-4000 LIEGE

Tél.: + 32 4 229 83 11 Fax: + 32 4 252 46 65

Adresses e-mails:

e.bietlot@issep.be

d.dosquet@issep.be

e.navette@issep.be

s.herzet@issep.be

c.collart@issep.be



RESEAU DE CONTRÔLE DES C.E.T. EN WALLONIE C.E.T. de Belderbusch

- 6e campagne de contrôle (2019) -

Date	14 octobre 2019
Maître d'ouvrage	SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Référence	2778/2019
Туре	Rapport définitif
Auteurs	S.Herzet, C. Collart

Table des matières

1	INTRODUCTION							
2	ETU	JDE PR	RÉPARATOIRE	8				
	2.1	Objec	ctifs	8				
	2.2	Descr	ription du site et de ses alentours	8				
			Localisation	8				
		2.2.2	Situation administrative	8				
			A. Exploitant-propriétaire	8				
			B. Autorisations en vigueur	8				
		2.2.3	Description des installations actuelles	9				
	2.3	Conte	exte géologique, hydrogéologique et hydrographique	10				
		2.3.1	Géologie locale	10				
		2.3.2	Hydrogéologie locale	11				
			A. Description des aquifères locaux	11				
			B. Piézométrie locale	12				
			C. Exploitation des aquifères aux alentours du site	13				
		2.3.3	Contexte hydrographique local	14				
3	STR	RATÉG	GIE D'ÉCHANTILLONNAGE	15				
4	PAF	RTIE «	EAUX »	16				
	4.1	Efflue	ents liquides : percolats et rejet STEP	16				
		4.1.1	Valeurs normatives pour les effluents liquides	16				
		4.1.2	Echantillonnage des effluents liquides	16				
		4.1.3	Résultats d'analyses des effluents liquides	17				
		4.1.4	Discussion	20				
			A. Composition chimique des percolats	20				
			B. Evolution temporelle de la composition et biodégradabilité des percolats	20				
			C. Conformité du rejet de la station d'épuration et évolution temporelle	22				
	4.2		de surface	25				
		4.2.1	Valeurs normatives pour les eaux de surface	25				
			Echantillonnages des eaux de surface	27				
			Résultats d'analyses	27				
		4.2.4	Discussion	29				
			A. Comparaison qualité des eaux du ruisseau de Belderbusch Amont/Aval	29				
			B. Evolution temporelle de la qualité des eaux du ruisseau	29				
	4.3		souterraines	32				
			Valeurs normatives pour les eaux souterraines	32				
		4.3.2	Echantillonnage des eaux souterraines	33				



	4.3.3 Résultats d'analyses	33
	4.3.4 Discussion	35
	A. Synthèse des dépassements en mars 2019	35
	B. Evolution temporelle de la qualité des eaux souterraines	35
5	PARTIE « AIR »	38
	5.1 Contexte	38
	5.2 Données disponibles	39
	5.3 Examen des données	39
	5.3.1 Évolution de la production de biogaz et composition en méthane	39
	5.3.2 Émissions surfaciques	41
5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	42
	6.1 Volet « Eaux »	42
	6.1.1 Percolats	42
	6.1.2 Rejet STEP	42
	6.1.3 Eaux de surface	42
	6.1.4 Eaux souterraines	43
	6.2 Volet « Air »	44
7	RÉFÉRENCES	45

Tableaux

- Tableau 1 : Coordonnées des personnes en charge de la postgestion du C.E.T. de Belderbusch
- Tableau 2 : Historique de renouvellement des équipements de valorisation du biogaz
- Tableau 3 : Succession des couches lithologiques attendues sous le C.E.T. de Belderbusch
- Tableau 4 : Ouvrages actifs recensés dans un rayon de 2500 m autour du C.E.T. de Belderbusch
- Tableau 5 : Résultats d'analyses des percolats « jeunes » et « vieux » (ISSeP et autocontrôle), campagne de mars 2019
- Tableau 6 : Résultats d'analyse du rejet STEP de Belderbusch (ISSeP et autocontrôle de mars 2019)
- Tableau 7 : Evolution temporelle (autocontrôles 2001-2019) de la composition des percolats produits par le C.E.T. de Belderbusch (percolats jeunes en vert et vieux en rouge)
- Tableau 8 : Evolution temporelle (2008-2019) de la qualité du rejet de la station d'épuration de Belderbusch
- Tableau 9 : Définition des classes de qualité pour les paramètres généraux et les éléments physico-chimiques (AGW du 13/09/2012)
- Tableau 10 : Normes de qualité environnementale pour les polluants spécifiques (AGW du 13/09/2012)
- Tableau 11 : NQE dans les eaux de surface Extrait de la liste des substances prioritaires et substances dangereuses prioritaires (AGW du 22 octobre 2015)
- Tableau 12 : Résultats d'analyses des eaux de surface (ruisseau de Belderbusch) et du Rejet officiel (autocontrôles du 26/03 et du 18/06/2019)
- Tableau 13 : Evolution temporelle de la qualité du ruisseau de Belderbusch en amont et en aval (proche et lointain) du point de rejet des eaux du C.E.T. (autocontrôles 2001-2019)
- Tableau 14 : Concentrations de référence et SD fixés par le permis de 2014
- Tableau 15 : Résultats d'analyses d'eaux souterraines (autocontrôle des 25 et 26/03/2019) Comparaison aux valeurs de référence
- Tableau 16 : Synthèse des dépassements de normes le 26 mars 2019
- Tableau 17 : Evolution temporelle de la qualité des eaux souterraines autour du C.E.T. de Belderbusch Autocontrôles 2001-2019
- Tableau 18 : Production de biogaz sur le C.E.T. de Belderbusch Données d'autocontrôle



Figures

Figure 1 : Zonage du C.E.T. de Belderbusch

Figure 2 : Evolution des niveaux piézométriques dans les ouvrages de surveillance du site (données

d'autocontrôle 2001-2019)

Figure 3 : Evolution temporelle du rapport DBO/DCO dans les percolats jeunes et vieux du C.E.T. de Belderbusch (2001 – 2019)

Figure 4 : Production annuelle de biogaz – Données de la DPE (1997 – 2001) et d'autocontrôle (2003 – 2017)

Figure 5 : Production de biogaz et concentration en méthane (1997 – 2017)

Figure 6 : Mesure des concentrations surfaciques de CH₄ (en ppm) – 3 août 2015

Plans

Plan 1 : Localisation du site sur la carte topographique au 1:10 000e

Plan 2 : Plan des installations et zones d'exploitation

Plan 3 : Localisation des points de prélèvements de 2019

Plan 4 : Concentrations surfaciques de méthane (campagne 2015)

Annexes

Annexe 1 : Approche géocentrique (24 avril 2019)

Annexe 2 : Rapport de prélèvements ISSeP (Rapport n°856/2019)

Annexe 3 : Rapport d'essais du laboratoire de l'ISSeP (Rapport ISSeP 1253/2019)



Acronymes

Pour des facilités de lecture, le tableau ci-dessous reprend sous forme de liste les acronymes et abréviations fréquemment utilisés dans le présent document.

AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AOX	Composés halogénés organiques adsorbables
BEL	Belderbusch (par extension, C.E.T. de Belderbusch)
C.E.T.	Centre d'enfouissement technique
CMA	Concentration maximale admissible
COT	Carbone organique total
COVNM	Composés organiques volatils non méthaniques
DBO5	Demande biologique en oxygène (5 jours)
DCO	Demande chimique en oxygène
DEE	SPW ARNE - Département de l'Environnement et de l'Eau
DESu	Direction des eaux de surface (SPW ARNE – DEE)
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DSD	Département du Sol et des Déchets
ESo	Eaux souterraines
ESu	Eaux de surface
ISSeP	Institut Scientifique du Service Public
MA	Moyenne annuelle
Méd	Médiane
MES	Matières en suspension
NQE	Norme de qualité environnementale
P10	Percentile 10
P90	Percentile 90
PIIPES	Plan Interne d'Intervention et de Protection des Eaux Souterraines
RS	Rejet STEP
SEQ-Eau	Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux
SD	Seuil de déclenchement
SPW – ARNE	Service Public de Wallonie – Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
STEP	Station d'épuration
SV	Seuil de vigilance
TAC	Titre alcalimétrique complet



1 INTRODUCTION

Le réseau de contrôle des centres d'enfouissement technique (en abrégé C.E.T.) en Wallonie a été mis en place en 1998. Sa gestion a été confiée à l'ISSeP. Il compte aujourd'hui 11 C.E.T. de classe 2, dont 4 sont encore exploités (Hallembaye, Cour au Bois, Champ de Beaumont et Habay) et 7 réhabilités provisoirement ou définitivement (Mont-Saint-Guibert, Cronfestu, Happe-Chapois, Tenneville, Belderbusch, Morialmé et Malvoisin). Le réseau est présenté sur le site internet de la DGO3 (1).

Le C.E.T. de Belderbusch a rejoint le réseau de surveillance dès 1998, alors qu'il était en phase de réhabilitation. Il a déjà fait l'objet de plusieurs campagnes de contrôle par l'ISSeP: en 2001 (rapport ISSeP n°1024/2001 (2)), en 2003-2004 (rapport n°1294/2004 (3)), en 2008 (rapports n°320 (4) et 2293/2009 (5)) et en 2012 (rapport n°726/2013 (6)), avec constat de pollution endogène et persistante des eaux souterraines en aval du C.E.T. (au P2). En 2015, le C.E.T. a fait l'objet d'une nouvelle campagne d'investigations par l'ISSeP portant sur les matrices Eau et Air (rapports n°1152/2015 (7) et 3957/2015 (8)).

Le présent rapport concerne la sixième campagne de contrôle, réalisée par l'ISSeP en 2019. Elle porte sur le contrôle des eaux pour lequel l'ISSeP a réalisé des prélèvements (percolats et rejet), en doublon de l'autocontrôle de mars 2019, et sur l'examen de données fournies par l'exploitant concernant les autres matrices liquides (eaux souterraines et de surface) et pour la matrice Air.

Tous les rapports antérieurs publiés sur le C.E.T. de Belderbusch, de même que le dossier technique rassemblant toutes les données relatives à ce C.E.T. sont téléchargeables sur le site Internet du réseau de contrôle à l'adresse suivante (1) :

http://environnement.wallonie.be/data/dechets/cet/index.htm

Entre deux campagnes de contrôle, l'ISSeP examine les résultats d'analyses des eaux à fréquence annuelle, par le biais du fichier d'encodage normalisé que l'Institut a élaboré. Un rapportage synthétique (Rapport de suivi des autocontrôles - RSAC) est systématiquement adressé aux autorités compétentes.



2 ETUDE PREPARATOIRE

2.1 Objectifs

Le but de l'étude préparatoire est de récolter un maximum de données techniques, administratives, environnementales et historiques qui permettent d'évaluer la situation du C.E.T. et de définir une stratégie d'échantillonnage et de contrôle optimale. La plupart de ces informations ont déjà été décrites dans les rapports de contrôle précédents. Seules les sections aidant à la bonne compréhension de ce rapport ou ayant été modifiées depuis 2015 sont présentées ci-dessous.

2.2 Description du site et de ses alentours

2.2.1 Localisation

Le C.E.T. de Belderbusch est situé en province de Liège, sur le territoire de la commune de Plombières. Il comble une ancienne carrière de sable. La localisation du C.E.T. de Belderbusch est présentée au Plan 1 sur la carte topographique de Belgique au 1:10 000^e et au Plan 2 sur fond de photo aérienne. Dans le système de coordonnées Lambert 72, le site est inclus approximativement dans le rectangle de coordonnées suivantes :

• $X_{min} = 261409$ $X_{max} = 261972 \text{ m}$ • $Y_{min} = 157284$ $Y_{max} = 157680 \text{ m}$

Le site de Belderbusch s'étend sur environ 23 ha et comporte trois zones distinctes : une première zone d'exploitation de classe 2 (6,5 ha), une zone d'extension de classe 2 (2 ha) et une zone d'exploitation de classe 3 (ou « zone d'extension sud », 3 ha).

2.2.2 Situation administrative

A. Exploitant-propriétaire

La dénomination exacte du site est "Centre d'Enfouissement Technique de Belderbusch (Montzen)". Le site, désormais en phase de postgestion, est géré par Suez Treatment & Recycling (anciennement SITA Treatment). Le Tableau 1 reprend la structure administrative et les responsables de la gestion du site.

Tableau 1 : Coordonnées des personnes en charge de la postgestion du C.E.T. de Belderbusch

Exploitant/Propriétaire	Suez Treatment & Recycling
Siège social :	Rue d'Eben 1
	4684 Haccourt
	Tél. +32 (0)4 374 85 23
Siège d'exploitation :	Rue de Hombourg
	4850 Plombières
	Tél: +32 (0)10 65 58 63
Contacts:	M. S. Noirfalise, Directeur Exploitation
	M. T. Renard, Technicien

B. Autorisations en vigueur

Le C.E.T. de Belderbusch est couvert par le permis d'environnement du 31 mars 2014 pour ce qui concerne l'autorisation de déversement des eaux usées provenant du C.E.T. Les conditions particulières précisent les mesures de surveillance des eaux souterraines, les conditions de rejet et de contrôle relatives aux rejets (R1 et R2), et les conditions de surveillance des eaux de surface.

L'unité de valorisation du biogaz est couverte par un arrêté de la députation permanente du conseil provincial en application depuis janvier 1999, pour un terme de 30 ans. Depuis la délivrance de l'autorisation, plusieurs changements de moteur ou torchère (avec puissance nominale plus basse) ont eu lieu.



2.2.3 Description des installations actuelles

Le centre d'enfouissement technique de Belderbusch a été exploité jusqu'en 1998. Bien que visuellement le site réhabilité ressemble à un dôme unique, il peut être scindé en trois zones exploitées de manière distincte (Figure 1) :

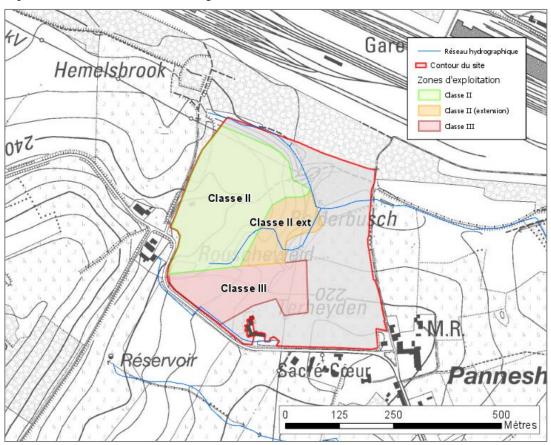


Figure 1 : Zonage du C.E.T. de Belderbusch

- L'"ancienne zone d'exploitation de classe 2" (Classe II) :
 - Cette zone de 6,5 hectares, première zone exploitée à Belderbusch, a accueilli des déchets de classe 2 pour un volume indéterminé, étant donné le caractère anarchique de ce dépôt d'immondices originel. Aujourd'hui entièrement réhabilitée, elle s'étend sur la partie nordouest de l'ancienne carrière. La plupart des installations techniques (STEP, moteur, torchère), de même que la zone administrative et l'accès au site y sont localisées. Cette zone est équipée d'un réseau de captage aérien du biogaz.
- La "zone d'extension Est de classe 2" (Classe II ext.):
 L'extension de la décharge initiale de classe 2 s'est effectuée à l'est de celle-ci, sur une superficie de 2 hectares. Sa mise en activité remonte à 1990 et elle a accueilli un volume total de déchets de 280 000 m³. Actuellement, elle est également réhabilitée et pourvue de puits de captage du biogaz connectés par un réseau de collecte souterrain.
- La "<u>zone d'exploitation de classe 3</u>" ou "<u>zone d'extension sud</u>" (Classe III) : L'autorisation de l'extension sud de la décharge contrôlée d'une superficie de 3 hectares et spécifique aux déchets de classe 3, est concomitante à celle de l'extension Est de classe 2. L'enfouissement de déchets inertes, pour un volume de 215 000 m³, s'est concentré sur les parcelles sud.

La couverture définitive du site a été réalisée en 1998 de façon à se raccorder harmonieusement au relief existant, conformément aux plans de réhabilitation du C.E.T. Les installations de traitement des percolats et de valorisation du biogaz soutiré des zones d'exploitation de classe 2 sont encore actuellement en activité.



Les **percolats jeunes et vieux**, respectivement drainés de la "zone d'extension Est de classe 2" et de "l'ancienne zone de classe 2", sont stockés séparément et envoyés vers la station d'épuration située au point haut du C.E.T. Les percolats jeunes transitent par toutes les installations de traitement (traitement biologique, bioréacteur membranaire et finition sur filtre à charbon actif), alors que les percolats vieux ne subissent qu'un traitement sur filtre à charbon actif. Le rejet de la STEP est ensuite déversé dans la lagune aérée, au point bas du site. Cette lagune permet un lissage des concentrations et un abattement final de l'azote ammoniacal. C'est le débordement de cette lagune qui constitue le point de rejet officiel du site (déversement n°1), dont l'exutoire est le ruisseau de Belderbusch.

Les **eaux de ruissellement** sont drainées vers des fossés périphériques qui les amènent dans le ruisseau au niveau du point de déversement n°2.

Le **biogaz** produit à Belderbusch est collecté via un réseau de dégazage aérien (ancienne zone d'exploitation) et souterrain (zone d'extension de classe 2) puis acheminé vers l'unité de valorisation ou, alternativement, brûlé dans une torchère.

Au total, le C.E.T. est équipé de 39 puits de pompage du biogaz, répartis comme suit :

- 33 puits sur l'ancienne zone d'exploitation de classe 2, à l'ouest du site ;
- 6 puits sur la zone d'extension Est de classe 2, à l'est du site.

Dans l'ancienne zone, les conduites secondaires de biogaz sont visibles en surface et sont disposées en arrêtes de poisson. Elles relient les têtes de puits au collecteur principal. Ce dernier achemine le biogaz vers une station de prétraitement. Les puits de pompage fichés dans le massif de déchets de la zone d'enfouissement la plus récente sont quant à eux reliés individuellement par conduits souterrains à une unité de centralisation de laquelle l'exploitation des puits peut être gérée individuellement.

Le biogaz est valorisé dans un moteur à combustion interne d'une puissance nominale de 120 kW. Il remplace depuis 2010 les moteurs de puissance supérieure qui se sont succédé (cf. Tableau 2). L'électricité produite est partiellement utilisée sur site pour la station d'épuration (chauffage des percolats). Le solde est envoyé sur le réseau de distribution.

	MOTEUR A GAZ	TORCHERE
décembre 1995	-	Mise en place d'une torchère 1000 Nm³/h
janvier 2000	Mise en place d'un MAG de 762 kW	-
juillet 2003	-	Mise en place d'une torchère de 350 Nm³/h
août 2003	Mise en place d'un MAG de 375 kW	-
février 2006	Mise en place d'un MAG de 190 kW	-
septembre 2010	Mise en place d'un MAG de 120 kW	-

Tableau 2 : Historique de renouvellement des équipements de valorisation du biogaz

2.3 Contexte géologique, hydrogéologique et hydrographique

Le contexte géologique et hydrogéologique relatif au C.E.T. de Belderbusch a plus largement été développé dans les rapports de campagne précédents (7) (6) (4). Seuls un rappel ou une mise à jour de certaines informations sont présentés ci-dessous.

2.3.1 Géologie locale

L'examen de la carte géologique (43/1-2 Henri-chapelle – Raeren) met en évidence une complexité tectonique locale. La situation géologique locale peut être résumée par la succession des couches reprises au Tableau 3.



Tableau 3: Succession des couches lithologiques attendues sous le C.E.T. de Belderbusch

Épaisseur	Description	Perméabilité	Age
De 0 à 1 m	Limon de pente	Semi perméable	Quaternaire
De 1 à 17 m	Sables d'Aachen et Sables argileux de Vaals	Aquifère	Secondaire
De 5 à 18 m	Argile d'Hergenrath	Aquitard	Secondaire
de 0 à 5 m	Bedrock altéré	Aquitard	Houiller
de 0 à 20 m	Bedrock schisto-gréseux	Aquifère (fissure)	Houiller
>100 m	Bedrock calcaire	Aquifère karstique	Viséen

Le C.E.T. de Belderbusch est implanté dans une ancienne carrière de sables (membres supérieurs de la formation d'Aachen) dont il comble la zone exploitée, sur une épaisseur de plus ou moins 10 mètres. Le fond de l'exploitation correspond plus que probablement au toit d'un niveau argileux (épaisseur de 12 à 13 mètres) connu sous le nom d'<u>argile d'Hergenrath</u>. Cette couche est fortement bioturbée et présente de très fortes variations latérales de faciès. Il est dès lors délicat de parler d'une argile au sens hydrogéologique du terme. Il s'agit plutôt d'un niveau aquitard, de moindre perméabilité.

Au moins sous la partie nord-ouest du site, ces sédiments fins surmontent les schistes altérés du Houiller (2 à 3 mètres sur base du log du P1), puis le bedrock schisto-gréseux (environ 20 mètres). Les terrains du Houiller occupent le cœur d'un synclinal coupé au sud-est par une faille de chevauchement. Cette faille, présente au niveau de la vallée de la Gueule, met au contact les terrains du Houiller avec les calcaires carbonifères plus anciens (formation de Juslenville). Le rejet de cette faille est assez important (100 mètres environ) mais son tracé sous les formations secondaires est incertain, ce qui complique l'interprétation de la géologie au droit du C.E.T. Le léger ennoyage des plis vers le sud-ouest (1 % environ) donne aux couches du Houiller, dans le sens longitudinal, une allure de biseau sous le site.

Sous le Houiller, se trouvent les calcaires carbonifères (Viséen) sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur. Ces calcaires sont potentiellement présents directement sous les argiles dans la partie sud-est du site. Quelle que soit l'interprétation tirée des informations lithologiques locales et des documents cartographiques, les terrains calcaires sont très proches de la zone d'enfouissement:

- au nord-ouest (sur le flanc du synclinal);
- en-dessous du site, dans sa partie nord-ouest (sous le synclinal);
- en-dessous du site, dans sa partie sud-est et au sud-est du site (dans le "toit" de la faille de chevauchement).

2.3.2 Hydrogéologie locale

A. Description des aquifères locaux

Selon la notice de la carte hydrogéologique de Wallonie, dans la région de Belderbusch, il existe plusieurs types d'aquifères concernés par la présence du C.E.T. :

• Les nappes superficielles

Il s'agit d'écoulements hypodermiques, en général temporaires, présents dans les formations quaternaires, dans les zones superficielles altérées et déconsolidées des roches et dans les remblais divers. Ces nappes sont alimentées par infiltration lors des précipitations. Dans les fonds de vallées, bien que les alluvions recèlent des nappes plus importantes et pérennes, ces dernières sont peu exploitables dans la région étant donné l'importance des cours d'eau qui les drainent.



• Les aquifères du Crétacé

Le caractère hétérogène tant verticalement qu'horizontalement des couches argilosableuses de Vaals et des sables d'Aix-la-Chapelle, a pour conséquence que, selon leur composition et donc leur perméabilité locale, ces sédiments peuvent ou non receler des aquifères avec des nappes libres ou captives. Il n'est pas toujours possible d'individualiser les différentes nappes logées dans ces formations. En fonction de leur perméabilité et de la présence de couches d'argile ou de bancs de grès plus ou moins continus, ces aquifères peuvent être soit indépendants les uns des autres, soit en connexion.

Dans la zone du C.E.T., la partie inférieure de la formation d'Aachen ("argile" d'Hergenrath) constitue la base de l'aquifère. Cependant, comme en témoignent les nombreuses sources observées à des altitudes supérieures au toit de la formation d'Aachen (plus ou moins 260 m au sud à approximativement 230 m à l'ouest du C.E.T.), les couches moins perméables de la formation de Vaals peuvent également faire office d'aquitards intermédiaires.

Les exutoires naturels de ces aquifères donnent naissance à de nombreux ruisseaux affluents de la Gueule, notamment le ruisseau de Belderbusch dont la source est localisée juste en contrebas du site.

• Les aquifères du Houiller

Ils sont globalement de fissures en raison de la prédominance des argilites ("schistes" houillers ou shales) peu perméables, mais peuvent localement être de pores dans les niveaux gréseux et silicifiés. Ils ont par conséquent une perméabilité variable, de bonne dans les zones silto-gréseuses, à pratiquement nulle dans les argilites altérées.

• Les aquifères des calcaires et dolomies dinantiens :

Les aquifères des calcaires et dolomies dinantiens sont des aquifères essentiellement de fissures, mais peuvent localement être de pores, notamment dans les dolomies altérées. Leur perméabilité globale est en général bonne. Dans la région, tout comme les précédents, ces aquifères sont peu exploités. Très peu de données sont disponibles concernant leurs caractéristiques physicochimiques et leur piézométrie.

Au droit du C.E.T., l'ensemble des nappes sont présentes soit autour soit directement sous les déchets, soit plus en profondeur.

B. Piézométrie locale

Trois piézomètres constituent le réseau de surveillance du C.E.T. de Belderbusch. Ils sollicitent vraisemblablement la base sabloargileuse du Crétacé et le sommet altéré du bedrock houiller. Leur localisation est précisée sur le Plan 2.

Le **premier piézomètre**, **P1**, est localisé en **amont** du C.E.T. par rapport à l'écoulement naturel présumé des eaux souterraines au droit du site. Foré en 1989, il atteint une profondeur totale de 25 m et est équipé d'un tube en PVC 125/113 mm, crépiné entre 20,5 m et 24,5 m de profondeur.

Les **deux autres piézomètres**, **P2** et **P3**, ont été placés en **aval** du site en 1992. De profondeurs respectives égales à 13,8 m et 19,5 m, ils sont également crépinés dans leur partie inférieure (entre 7,8 m et 13,8 m pour P2 et 11,5 m et 19,5 m pour P3) soit à nouveau dans le niveau de transition entre le Crétacé et le bedrock.

Ces ouvrages sont donc équipés, non pas dans un des aquifères proprement dits, mais entre deux aquifères, dans une couche de transition moins perméable: les crépines recoupent essentiellement les argiles sableuses et sables argileux d'Hergenrath. Les forages ayant, au moins pour P1 et P2, atteint le toit du socle, il n'est pas impossible que ce dernier les alimente, au moins partiellement. A l'inverse, il est possible que les puits reçoivent une alimentation par le haut, en provenance des niveaux aacheniens plus sableux.

La nature schisto-gréseuse du bedrock au P1, et donc son âge houiller, sont certains. Par contre, il n'est pas évident de conclure sur la nature de l'aquifère présent directement sous le Crétacé au droit des piézomètres P2 et P3. Le premier pourrait être en terrains houillers et le second dans la



faille. Ils pourraient également être tous deux en terrains houillers ou tous deux en terrains calcaires.

Lors des prélèvements semestriels effectués dans le cadre des autocontrôles imposés à l'exploitant, le niveau statique avant pompage est régulièrement enregistré pour chaque piézomètre. Depuis le début du monitoring, en 1992, les niveaux piézométriques étaient compris entre 214,22 m en P1 à l'ouest et 208,64 m en P3 à l'est. Depuis lors, les niveaux sont globalement très stables : on observe peu ou pas de fluctuations saisonnières et les variations pluriannuelles sont d'une intensité faible, dépassant à peine le mètre.

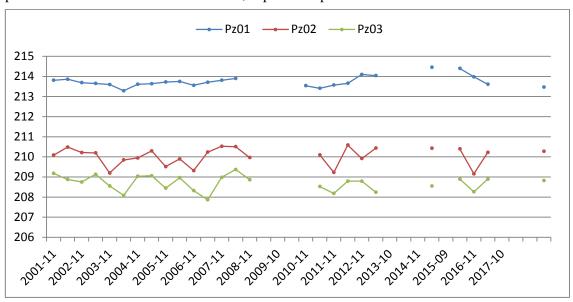


Figure 2 : Evolution des niveaux piézométriques dans les ouvrages de surveillance du site (données d'autocontrôle 2001-2019)

C. Exploitation des aquifères aux alentours du site

La base de données Dix-Sous a été interrogée en avril 2019 dans le contexte du présent rapport. Les résultats de la recherche sont fournis en Annexe 2. Aucune nouvelle prise d'eau en activité n'a été recensée dans un périmètre de 2500 m autour du site. Le Tableau 4 rappelle les prises d'eau en activité répertoriées et leurs caractéristiques.

Le puits le plus proche (Pannesheydt) est exploité par l'A.S.B.L. ACIS pour la maison de repos "Maison Pannesheydt", située rue de Hombourg 76 à Montzen. L'eau puisée y est destinée à la consommation humaine. D'après les données fournies, le captage sollicite la nappe des calcaires carbonifères du Massif de la Vesdre. Le sens d'écoulement hydrogéologique au droit du C.E.T. étant globalement orienté vers l'est, une contamination éventuelle de l'eau de cette nappe est peu probable. Toutefois, étant donné la complexité géologique locale, le risque de contamination ne peut être exclu.

Les autres ouvrages sont soit inactifs, soit utilisés à des usages peu sensibles, soit localisés à distance suffisante pour conclure en l'absence de risque ou d'interaction directe avec le C.E.T.



Tableau 4 : Ouvrages actifs recensés dans un rayon de 2500 m autour du C.E.T. de Belderbusch

Référence	Dist. (m)	Direction	Nature	Nom	Usage	Nappe sollicitée
43/1/2/015	482	S-E	PF	Puits Pannesheydt	Consom. humaine	Calcaires carbonifères du massif de la Vesdre
35/5/8/070	950	N-E	PF	Puits foré rocks	Nettoyage de locaux et/ou de matériel	Calcaires carbonifères du massif de la Vesdre
43/1/2/004	1661	Е	Indét.	Stein	Elevage	Inconnu ou inexistant
35/5/8/061	1664	N-O	Р	Rue du Cheval Blanc 128	Agricult.	Inconnu ou inexistant
43/1/2/008	2182	S	Sc	Weydt	Elevage	Inconnu ou inexistant
43/1/1/016	2351	О	P	Puits Kuepper	Inconnu	Inconnu ou inexistant
35/5/7/020	2380	N-O	PF	Puits Siplume	Elevage	Sables d'Aachen et du Pays de Herve
35/5/7/001	2387	N-O	Р	Welhet	Usage domestique et sanitaire	Inconnu ou inexistant
43/1/3/007	2426	Е	PF	Puits foré Seel	Elevage	Massif schisto-gréseux du bassin de la Vesdre
35/5/8/059	2483	N	PF	Lattenheuer	Elevage	Inconnu ou inexistant
P : Puits tradi	tionnel –	PF : Puits fo	oré – Sc : S	Source		

2.3.3 Contexte hydrographique local

Le ruisseau de Belderbusch, récepteur du rejet de la STEP et des eaux de ruissèlement collectées sur le C.E.T., fait partie du sous-bassin hydrographique de la Meuse aval. Il est inclus dans la masse d'eau MV26R (Gueule II), masse d'eau naturelle d'une superficie de 49,59 km². La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Rivières condrusiennes à pente moyenne » (RIV_15). Cette masse d'eau ne constitue pas une tête de bassin et est donc impactée par la qualité de la masse d'eau en amont (MV25R – Gueule I).

Pour la masse d'eau MV26R, le gap, c'est-à-dire l'écart entre la qualité de l'eau mesurée pour un paramètre donné et les normes fixées pour ce paramètre pour atteindre le (très) bon état, est significatif pour le phosphore, mais concerne le secteur des rejets urbains (> 75%) et le secteur agricole (50 à 75 %). Il n'y a pas de gap pour l'azote total pour cette masse d'eau. La masse d'eau n'atteint pas l'objectif de bon état, ni au niveau des indicateurs écologiques, ni des indicateurs chimiques.



3 STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

La campagne d'investigations réalisée par l'ISSeP en 2019 à Belderbusch visait plusieurs objectifs :

- Analyser la composition des percolats jeunes et vieux dans l'optique d'appréhender leur évolution temporelle;
- Vérifier le respect des conditions de rejet pour le RSTEP dans le ruisseau de Belderbusch et son impact sur le ruisseau en prenant en compte le fait que le rejet constitue la source principale d'alimentation du ruisseau;
- Suivre l'évolution temporelle de la contamination identifiée au P2 et vérifier l'absence de dépassement des seuils de déclenchement fixés par le permis de 2014.

Pour les prélèvements de cette campagne de contrôle, l'ISSeP s'est focalisé sur les effluents du site (percolats et rejet). En effet, les précédents rapports de l'ISSeP ainsi que le suivi régulier des eaux permettent déjà de disposer d'un set de données suffisant pour appréhender l'évolution de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface autour du C.E.T. de Belderbusch.

Lors de la campagne de prélèvements de mars 2019, l'ISSeP a réalisé trois prélèvements, tous en doublon de l'autocontrôle, aux points suivants :

- Les percolats jeunes, en sortie immédiate du tuyau connecté au système de drainage (au niveau du cabanon) ;
- Les percolats vieux, en sortie du tuyau connecté au système de drainage (au niveau d'une chambre de visite dont le fond était rempli de matières sédimentées);
- Le rejet officiel de la STEP (débordement de la lagune).

Tous les prélèvements de l'ISSeP ont été effectués en une journée, le 26 mars 2019, tandis que l'autocontrôle a été réalisé les 25 et 26 mars. Le rapport de prélèvements est présenté à l'Annexe 3 (rapport ISSeP n°856/2019).

Tous les points de surveillance de cette campagne et de l'autocontrôle sont repris au Plan 3.

Dans le cadre de cette campagne, l'ISSeP n'a effectué aucune mesure concernant la matrice « air ». Sur les C.E.T. soumis aux conditions sectorielles, la surveillance obligatoire effectuée par l'exploitant comporte en principe :

- Des analyses semestrielles du biogaz bruts,
- Des analyses annuelles des fumées produites par le moteur et/ou la torchère.

Dans le cas du C.E.T. de Belderbusch, du fait de l'arrêt des activités d'enfouissement avant l'entrée en vigueur des conditions sectorielles, l'exploitant n'effectue pas ces contrôles. La discussion concernant le volet Air est donc basée sur les seules données disponibles, à savoir les débits de biogaz et la proportion de CH_4 mesurés à fréquence mensuelle. Ces données ont été collectées dans le cadre de la révision des conditions sectorielles initiée par l'ISSeP dans le contexte de la mission sur la postgestion des C.E.T.

Vu l'absence d'émissions surfaciques lors de la dernière campagne effectuée en 2015 (rapport ISSeP n°3957/2015 (8)), l'ISSeP a choisi de ne pas faire de mesures des émissions diffuses dans le cadre de cette campagne.



4 PARTIE « EAUX »

4.1 Effluents liquides : percolats et rejet STEP

4.1.1 Valeurs normatives pour les effluents liquides

Aucune valeur normative n'existe concernant la **qualité des percolats** générés par les C.E.T. C'est l'évolution de leur composition ainsi que la comparaison avec la composition des percolats des autres C.E.T. du réseau, ou plus spécifiquement celle du C.E.T. de Belderbusch, qui sont utilisées pour les caractériser. Des statistiques (P10, médiane, P90) ont été calculées par l'ISSeP dans le cadre de l'établissement d'un rapport statuant sur la qualité des eaux autours des C.E.T. en Wallonie, mis à jour en 2017 (9). Les P10 et P90 définissent les gammes de concentrations représentatives du percolat produit par ce C.E.T. Les P10 et P90 des concentrations pour les deux types de percolats (« jeunes » et « vieux ») calculées dans ce rapport sont repris au Tableau 5, sous le libellé **BEL-PER** (colonne sur fond vert).

Par ailleurs, la littérature propose des modèles de prédiction de la composition du percolat selon les phases de dégradation des déchets (hydrolyse, acidogenèse, acétogenèse/méthanogenèse et maturation) (10). A chaque phase correspond une gamme de concentrations représentatives pour chaque paramètre. La composition des percolats jeunes et vieux prélevés à Belderbusch a été comparée à ces gammes de référence. Elles sont également présentées au Tableau 5 (colonnes sur fond orange).

Les valeurs maximales admissibles, sectorielles ou particulières, en vigueur actuellement pour <u>le rejet d'eaux</u> usées en provenance du C.E.T. (rejet officiel) sont définies dans le permis d'environnement du 31 mars 2014 fixant, entre autres, les conditions de rejet des eaux usées de la station d'épuration du C.E.T. de Belderbusch.

Ces normes sont reprises au Tableau 6 sous le libellé <u>BEL-VMA-RS</u> dans la colonne sur fond mauve (S pour sectorielle et P pour particulière). Comme pour les percolats, des statistiques ont été calculées sur l'ensemble des analyses du rejet de la STEP de Belderbusch. Les concentrations médianes sont données dans la colonne sur fond rouge, <u>BEL-Med-RS</u>.

4.1.2 Echantillonnage des effluents liquides

Le 26 mars 2019, l'ISSeP a procédé au prélèvement de 3 effluents liquides sur le C.E.T de Belderbusch, au moyen d'un seau en inox :

- Les percolats jeunes, en sortie immédiate du tuyau connecté au système de drainage (au niveau du cabanon);
- Les percolats vieux, en sortie du tuyau connecté au système de drainage (au niveau d'une chambre de visite dont le fond était rempli de matières sédimentées);
- Le rejet officiel de la STEP (débordement de la lagune).

Les trois échantillons ont été conditionnés, réfrigérés et amenés le jour même au laboratoire de l'ISSeP. Les analyses (varaint sensiblement selon le type d'effluent) ont porté sur les paramètres suivants :

- Paramètres de terrain : pH, conductivité, température, potentiel redox, matières en suspension, matières sédimentables ;
- Minéralisation et salinité : Cl⁻, SO₄⁻, NO₃⁻, F⁻, S⁻, Ca_{tot}, Mg_{tot}, Na_{tot}, K_{tot}, alcalinité (TAC) ;
- Matières oxydables et substances eutrophisantes: COT, DCO, DBO5, NH₄, N_{Kjeldahl}, P_{tot}, orthophosphates;
- $\bullet \quad \text{M\'etaux}: As_{\text{tot}}, Cd_{\text{tot}}, Cr_{\text{tot}}, Cu_{\text{tot}}, Ni_{\text{tot}}, Sn_{\text{tot}}, Pb_{\text{tot}}, Zn_{\text{tot}}, Fe_{\text{tot}}, Mn_{\text{tot}}, Hg_{\text{tot}} \ ;$
- Micropolluants organiques : CN, indice phénols, AOX



Le rapport de prélèvements (rapport ISSeP n°856/2019) est disponible en Annexe 3. Le rapport d'essais du laboratoire (rapport n°1253/2019) est fourni en Annexe 4.

Le Plan 3 localise les points de prélèvements de ces trois effluents liquides.

4.1.3 Résultats d'analyses des effluents liquides

Le Tableau 5 détaille les résultats analytiques relatifs aux percolats (percolats jeunes et vieux) obtenus par l'ISSeP et par le laboratoire en charge de l'autocontrôle. Ces valeurs sont comparées aux P10 et P90 des concentrations dans les percolats de Belderbusch (percolats jeunes et vieux confondus) calculés sur la période 2006-2016 (9). Cette comparaison est indiquée par un code couleur spécifique.

Le tableau reprend également des gammes de concentrations issues de la littérature (10) pour les différentes phases de dégradation des déchets. Elles sont indiquées dans les dernières colonnes du tableau.

Le Tableau 6 présente les résultats d'analyses du rejet de la STEP de l'ISSeP et de l'autocontrôle de mars 2019, ainsi que les résultats de l'autocontrôle de juin 2019, et les normes qui lui sont applicables.



Tableau 5 : Résultats d'analyses des percolats « jeunes » et « vieux » (ISSeP et autocontrôle), campagne de mars 2019 Comparaison aux statistiques de Belderbusch et aux gammes de valeurs représentatives des phases de dégradation

Date prélèvemen	t		26 ma	ars 2019							
Matrice	Matrice PERCOLAT JEUNE PERCOLAT		AT VIEUX	BEL-PER		Phase II	Phase III	Phase IV	Phase V		
Laboratoire		ISSeP	Malvoz	ISSeP	Malvoz	P10	P90	Hydrolyse		Acétogenèse et méthanogenèse	Maturation
Paramètres de terrain							<u> </u>	·			
Température in situ	°C	16	16,9	12,6	12,6	11,9	22,3	-	-	-	-
pH in situ	_	7,59	7,6	7,83	7,9	7,6	8,3	6-7	4,7-7,7	6,3-8,8	7,1-8,8
Conductivité in situ	μS/cm	11440	12320	9720	10824	8767	18877	-	-	-	-
Oxygène dissous	mg/l	1,69	2,5	4,45	5,3	-	-	2,4-3,3	1,6-17,1	2,9-7,7	1,4-4,5
Potentiel rédox	mV	-33,4	-	-46,1	-	-	-	40-80	- 240 à 80	- 70 à -240	100-160
Mat. Sédimentables	ml / l	< 0,1	-	< 0,1	-	0,05	1,1	-	-	-	-
MES	mg / l	3,6	6	24	24,5	32	226	-	-	-	-
Minéralisation et salinité											
Chlorures	mg / l	1384	1300	1675	1560	1399	3294	30-5000	30-5000	30-5000	30-5000
Sulfates	mg / l	81	31,14	63	21,05	114	672	10-458	10-3240	0	6-430
Fluorures	mg/l	0,54	2,8	0,5	1,2	0,73	2,57	-	-	-	-
Sulfures	mg / l	0,028	-	0,019	-	0,15	4,36	0	0-818	0,9	0
Nitrates	mg NO ₃ / 1	42	79,71	6	28,03	1,4	99,5	0,44-226	0,22-84	0	2,2-2,7
Calcium	mg / l	146	-	186	-	-	-	190-490	70-3900	76-490	76-254
Magnésium	mg / l	140	-	72	-	-	-	66-96	3-1140	81-505	91-190
Sodium	mg / l	1126	-	1236	-	-	-	20-7600	-	-	-
Potassium	mg / l	500	-	366	-	-	-	35-2300	35-2300	35-2300	35-2300
Alcalinité Totale	mg CaCO ₃ /l	4676	-	3334	-	-	-	-	-	-	-
Matières oxydables et subs	stances eutrop	ohisantes						•			
COT	mg C / l	513,7	430	316,4	270	500	1351	100-3000	3000-18000	250-4000	0
DCO	mg O ₂ / l	1645	1460	1065	780	1354	3618	500-20000	1500-72000	800-10000	30-900
DBO5	mg O ₂ / 1	66	311	41	169	99	698	100-11000	1000-58000	600-3400	4-120
Azote ammoniacal	mg N / l	800	774	550	554	259	955	120-225	2-1030	6-430	6-430
Azote Kjeldahl	mg N / 1	800	-	550	-	426	983	180-860	14-1900	25-80	7-500
Phosphore total	mg P / l	5,5	5,68	2,2	3,71	5,4	19,7	-	-	-	-
Orthophosphates	mg PO ₄ /l	13,3	-	1,36	-	-	-	0,6-1,7	0,16-120	0,7-14	0,16-54
Métaux								•			
Arsenic total	μg / l	19,2	33	130	210	22,2	95,5	-	-	-	-
Cadmium total	μg / l	< 0,25	< 2,5	< 0,25	< 2,5	0,51	3,79	5-10	5-400	5-10	4
Chrome total	μg / l	388	330	113	110	189	584	23-300	60-20000	50	50
Cuivre total	μg / l	< 6,3	< 10	< 6,3	< 10	14,3	83,7	100-400	50-2000	100-200	20-600
Fer total	μg / l	8321	7500	11541	15000	1739	5219	68000-370000	100000-2000000	115000-340000	4000-20000
Manganèse total	μg / l	486	460	331	360	639	1461	600	600-4100	600 (↓)	600
Etain	μg / l	94	-	39	-	-	-	-	-	-	-
Mercure	μg/l	< 0,05	< 0,4	< 0,05	< 0,4	0,2	1,49	-	-	-	-
Nickel	μg / l	132	130	69	66	89	291	20-1550	30-80000	100-1000	70
Plomb	μg / l	11,5	< 10	< 6,3	< 10	4,19	26,56	1-4	10-1440	10-100	10-100
Zinc	μg / l	99	120	38	130	57	260	6-20000	650-200000	400-6000	400
Micropolluants organiques											
Indice phénols	μg/l	649	75	244	31	74	3141	-	-	-	-
AOX	μg Cl / l	1239	150	1264	230	807	2411				
Cyanures totaux	μg / l	23	< 2,5	6,3	< 2,5	6,8	81,1	-	-	-	-



Tableau 6 : Résultats d'analyse du rejet STEP de Belderbusch (ISSeP et autocontrôle de mars 2019)

Date de prélèvem	Date de prélèvement		rs 2019	18 juin 2019	DEL M 1 DC	DEL VIVA DO	
Laboratoire		ISSeP	Malvoz	Malvoz	BEL-Med-RS	BEL-VMA-RS	
Paramètres généraux							
Température in situ	°C	9,1	9	16,2	11,2	30 (S)	
pH in situ	_	7,83	8	7,6	8	6,5 <x<10,5 (s)<="" td=""></x<10,5>	
Conductivité in situ	μS/cm	1752	1958	1257,3	2453	-	
Oxygène dissous	mg / 1	8,66	-	-	-	-	
Potentiel redox	mV	- 44	-	-	-	-	
Mat. Sédimentables	ml / l	< 0,1	-	-	0,1	0,5 (S)	
MES	mg/l	11,2	12,5	10	26,5	150 (P)	
Minéralisation et sa	alinité						
Chlorures	mg / 1	240	229	-	343	-	
Sulfates	mg / 1	106	87,3	-	68	-	
Sulfures	mg/l	-	-	-	-	5 (S)	
Matières oxydables et si	ubstances eut	trophisantes					
DCO	mg O ₂ /l	168	150	20	188	300 (S)	
DBO5	mg O ₂ /l	3,7	11	< 3	13	90 (S)	
Azote ammoniacal	mg N / l	38	33,3	1,24	8,5	30-80 ⁽²⁾ (S)	
Azote Kjeldahl	mg N / 1	42	45,4	4,1	11,2	-	
Nitrates	mg NO ₃ / 1	87	73,16	88,57	156	-	
Phosphore total	mg P / l	0,34	< 0,4	< 0,4	0,60	-	
Métaux							
Arsenic total	μg / l	12,3	15	-	14	100 (P)	
Cadmium total	μg / l	-	< 1	-	0,5	- (P)	
Chrome total	μg / l	32	26	-	31	500 (P)	
Cuivre total	μg / l	8,9	7,9	-	6	500 (P)	
Fer total	μg / l	974	780	-	1545	-	
Fer dissous	μg / l	501	-	-	-	-	
Manganèse total	μg / l	372	330	-	419	-	
Manganèse dissous	μg / l	324	-	-	-	-	
Mercure total	μg / l	-	< 0,4	-	-	- (P)	
Nickel total	μg / l	24	22	-	24	100 (P)	
Plomb total	μg / l	10,2	6,6	-	5	100 (P)	
Zinc total	μg / l	144	150	-	89	4000 (S)	
Micropolluants orga							
COT	mg / l	51,1	-	-	47,3	-	
AOX	μg Cl / l	228	-	-	201	3000 (S)	
Cyanures totaux	μg / l	<u>25</u>	<u>< 2,5</u>	-	5	- (P)	

Légende						
XXX	> BEL-VMA-RS	<u>25</u>	<u>< 2,5</u>	Différence interlaboratoire		



4.1.4 Discussion

A. Composition chimique des percolats

Sur le C.E.T. de Belderbusch, le suivi est réalisé séparément pour les percolats issus de l'ancienne zone de classe II (percolats vieux) et pour ceux issus de la zone d'extension Est (percolats jeunes). Ainsi, en avril 2019, les percolats jeunes et vieux ont été prélevés en doublon par l'ISSeP et l'exploitant. Les résultats obtenus permettent de faire les observations suivantes :

- Sur cette campagne, la comparaison des résultats pour les percolats jeunes et vieux ne met pas en évidence de différence importante de composition entre ces deux types de percolats. Les gammes de concentrations observées sont similaires. On peut toutefois souligner des variations de faible importance. Ainsi, les percolats jeunes présentent des concentrations légèrement plus élevées en COT, DCO, NH₄, Cr et Ni. Les valeurs en As y sont par contre plus basses que dans le percolat vieux.
- Une série de composés présentent des valeurs faibles en 2019 par rapport aux statistiques calculées pour ce site. Il s'agit particulièrement des chlorures et sulfates, et de quelques métaux (cuivre, manganèse). A contrario, seul le fer présente des valeurs plus élevées que le P90 pour ce site, pour l'ensemble des échantillons prélevés.
- Bien que ces valeurs soient données à titre indicatif, la comparaison des valeurs de mars 20019 avec les gammes de concentrations par phase place les percolats pour une majorité de paramètres en phase IV, correspondant toujours à la phase de méthanogenèse. Quelques paramètres (essentiellement les métaux) indiquent toutefois des gammes caractéristiques de la phase V (maturation). Par contre, les substances azotées (nitrates, ammonium) se situent toujours dans des gammes équivalentes à la phase III (acidogenèse).
- En comparaison avec les normes fixées pour le rejet STEP et présentées au Tableau 6, les résultats obtenus pour les percolats montrent une conformité aux normes pour beaucoup de paramètres. Les paramètres nécessitant encore un traitement en STEP avant le rejet sont la DCO et la DBO5, l'ammonium, l'As (seulement percolats vieux) et le Ni (seulement percolats jeunes).

B. Evolution temporelle de la composition et biodégradabilité des percolats

Les données d'autocontrôles des percolats jeunes et vieux collectés à Belderbusch ont été portées en graphiques et sont présentées au Tableau 7. La période de suivi des percolats jeunes s'étend de 2001 à 2019, tandis que pour les percolats vieux, elle court de 2013 à 2019.

Malgré la très longue période de suivi des percolats jeunes, quasiment aucune tendance temporelle ne se dégage des résultats collectés. La qualité des percolats n'évolue pas au cours du temps. Seuls deux paramètres montrent une tendance évolutive. Il s'agit des nitrates dont les concentrations sont multipliées par 4 (de 20 à 80 mg/l) entre 2009 et 2019, et de la DBO5 dont les concentrations sont plus élevées à partir de 2011 que dans la première partie du suivi (2001-2010). Les concentrations mesurées oscillent entre 300 et 500 mg O₂/l dans cette deuxième partie du suivi, contre des valeurs de 100 à 200 mg O₂/l durant les premières années du suivi.

Le suivi des percolats vieux ne met pas non plus en évidence de tendance temporelle particulière pour la fenêtre temporelle disponible. Leur composition semble toutefois légèrement différente de celle des percolats jeunes. Ils présentent une charge plus faible en composés azotés, en nickel et chrome, et des valeurs plus élevées en DBO5, COT et arsenic. Les teneurs plus élevées en DBO5 dans les percolats vieux sont assez inattendues, car en contradiction avec ce qui est attendu théoriquement, à savoir une diminution de la quantité de matière organique biodégradable au fil du temps.

Une manière complémentaire d'appréhender les résultats d'analyses des percolats est d'examiner le rapport DBO5/DCO. Il caractérise la biodégradabilité des percolats. Plus le rapport est élevé, plus les percolats sont biodégradables :



- < 0,1 : très faible biodégradabilité,
- > 0,8 : biodégradabilité élevée.

Ce ratio est généralement corrélé à l'âge des percolats et donc au degré d'avancement de la stabilisation biologique du massif. Un second indicateur est la demande biologique en oxygène (DBO). Il est généralement admis qu'une teneur en DBO inférieure à 100 mg/l et un ratio DBO/DCO inférieur à 0,1 sont représentatifs de percolats provenant de déchets relativement bien biodégradés. Par conséquent, une tendance à la baisse statistiquement significative de la DBO jusqu'à atteindre la valeur seuil de 100 mg/l et un rapport DBO/DCO inférieur à 0,1 peuvent être considérés en première approche. Ce dernier correspond effectivement aux rapports qui peuvent être calculés pour la phase de maturation des déchets (Phase V), entre 0,02 et 0,13. Bien que ces conditions soient insuffisantes pour tirer des conclusions sur la stabilité intrinsèque du massif, elles peuvent témoigner d'une tendance à la stabilisation biologique des déchets. Ces deux critères ont par ailleurs été utilisés dans le cadre d'une étude visant à évaluer la possibilité d'arrêter la postgestion active des percolats sur une ancienne décharge aux Etats-Unis (11).

La Figure 3 illustre l'évolution du rapport DBO5/DCO dans les percolats jeunes et vieux en comparaison avec les limites de biodégradabilité pour les percolats représentées par les traits horizontaux. La valeur limite pour la DBO5 est représentée sur le graphique du Tableau 7.

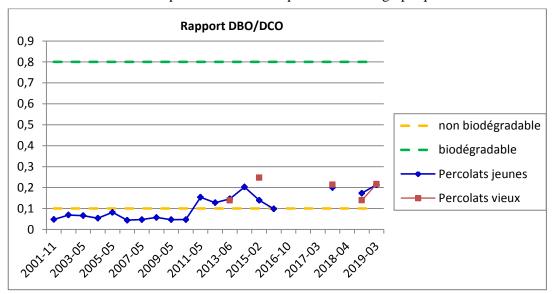


Figure 3 : Evolution temporelle du rapport DBO/DCO dans les percolats jeunes et vieux du C.E.T. de Belderbusch (2001 – 2019)

A Belderbusch, la biodégradabilité des percolats **jeunes** se caractérise par deux périodes distinctes :

- <u>Avant 2011</u>: le rapport DBO/DCO est constamment inférieur à 0,1 et la concentration en DBO5 est proche de la valeur des 100 mg O₂/l. Ces résultats correspondent à des percolats non biodégradables.
- <u>Depuis 2011</u>: le rapport DBO/DCO a augmenté. Il est légèrement supérieur à 0,1. Cette augmentation résulte de l'accroissement des concentrations en DBO5, qui dépassent le seuil des 100 mg O₂/l. Ceci indique un potentiel de biodégradabilité certes faible, mais plus élevé que durant la période précédente.

La tendance à l'augmentation de la biodégradabilité des percolats au cours de la période de postgestion est assez inédite et n'a pas encore été constatée sur d'autres sites suivis par l'ISSeP.

Ce processus pourrait être expliqué par une reprise du processus de biodégradation induite par des entrées d'eau dans le massif de déchets. L'origine de ces entrées d'eau pourrait être une rupture ou une détérioration (augmentation de la perméabilité) de la couverture étanche.



Pourtant le contrôle des émissions surfaciques a été réalisé en 2015 (cf. 5 Partie Air) et n'a mis en évidence aucune zone d'émissions diffusives ou convectives de méthane au niveau de la couverture qui devrait être indicatrice de telles ruptures. Une autre hypothèse serait la remontée d'eau souterraine dans le massif de déchets en l'absence d'étanchéité de fond ou latérale. Cependant cette hypothèse ne semble pas validée du fait de la stabilité des niveaux piézométriques mesurés au cours de la période de suivi (cf. Figure 2).

En l'occurrence, ces résultats remettent en question l'interprétation faite jusqu'ici concernant le lien entre la composition des percolats en DBO et DCO et le potentiel résiduel de biodégradabilité des déchets. En effet, ce lien ne serait valable que pour un site où les conditions de stockage assurent dès le début de la postgestion un processus correct de biodégradation. Or, il est désormais avéré que le principe de confinement appliqué sur les C.E.T. et recommandé jusqu'ici par les conditions sectorielles empêche l'humidification optimale des déchets et stoppe donc les processus de biodégradation (principe de la tombe sèche). Dans le cas des C.E.T. wallons, rapidement réhabilités définitivement et étanchéifiés, le suivi des concentrations en DBO et DCO dans les percolats serait plutôt le reflet du déroulement ou non des processus de dégradation et seraient donc liés au taux d'humidité résiduel du massif.

En ce qui concerne les percolats <u>vieux</u>, dont le monitoring ne commence qu'en 2013, les valeurs sont comprises dans les mêmes gammes que celles des percolats jeunes. Cela traduit un potentiel résiduel de biodégradabilité des déchets modéré mais existant, et similaire à celui des percolats jeunes, malgré un enfouissement plus ancien.

C. Conformité du rejet de la station d'épuration et évolution temporelle

Les résultats présentés au Tableau 6 pour les deux campagnes de 2019 (mars et juin) au niveau du rejet de la STEP montrent une conformité aux normes de rejet pour tous les paramètres normés.

Les résultats restent du même ordre de grandeur que les statistiques établies pour le C.E.T. pour la période 2006 – 2016. Seuls l'ammonium et le zinc présentent des valeurs supérieures au P90 correspondant.

Lors de la campagne réalisée par l'ISSeP en 2015, une non-conformité à la norme de rejet pour l'ammonium liée à un fonctionnement inadapté de la STEP avait été mise en évidence. Depuis lors, ces dépassements ne sont plus constatés, indiquant une meilleure adaptation du système d'épuration.

Le Tableau 8 rassemble les graphiques d'évolution temporelle de la qualité du rejet épuré dressés sur base des données d'autocontrôle pour la période 2008-2019 pour une sélection de paramètres. Les normes applicables au rejet en vigueur actuellement sont matérialisées par des tirets horizontaux rouges.

Sur l'ensemble de la période considérée, la composition des **percolats épurés** est conforme aux normes qui lui sont imposées. Entre 2013 et 2015 deux dépassements ponctuels de la norme saisonnière fixée pour l'ammonium ont été constatés. Depuis lors, plus aucun dépassement n'a été constaté.

Pour les autres paramètres suivis, des fluctuations saisonnières sont fréquemment observées, mais sans dépassement des normes de rejet.

S.Herzet, C.Collart



Tableau 7 : Evolution temporelle (autocontrôles 2001-2019) de la composition des percolats produits par le C.E.T. de Belderbusch (percolats jeunes en vert et vieux en rouge)

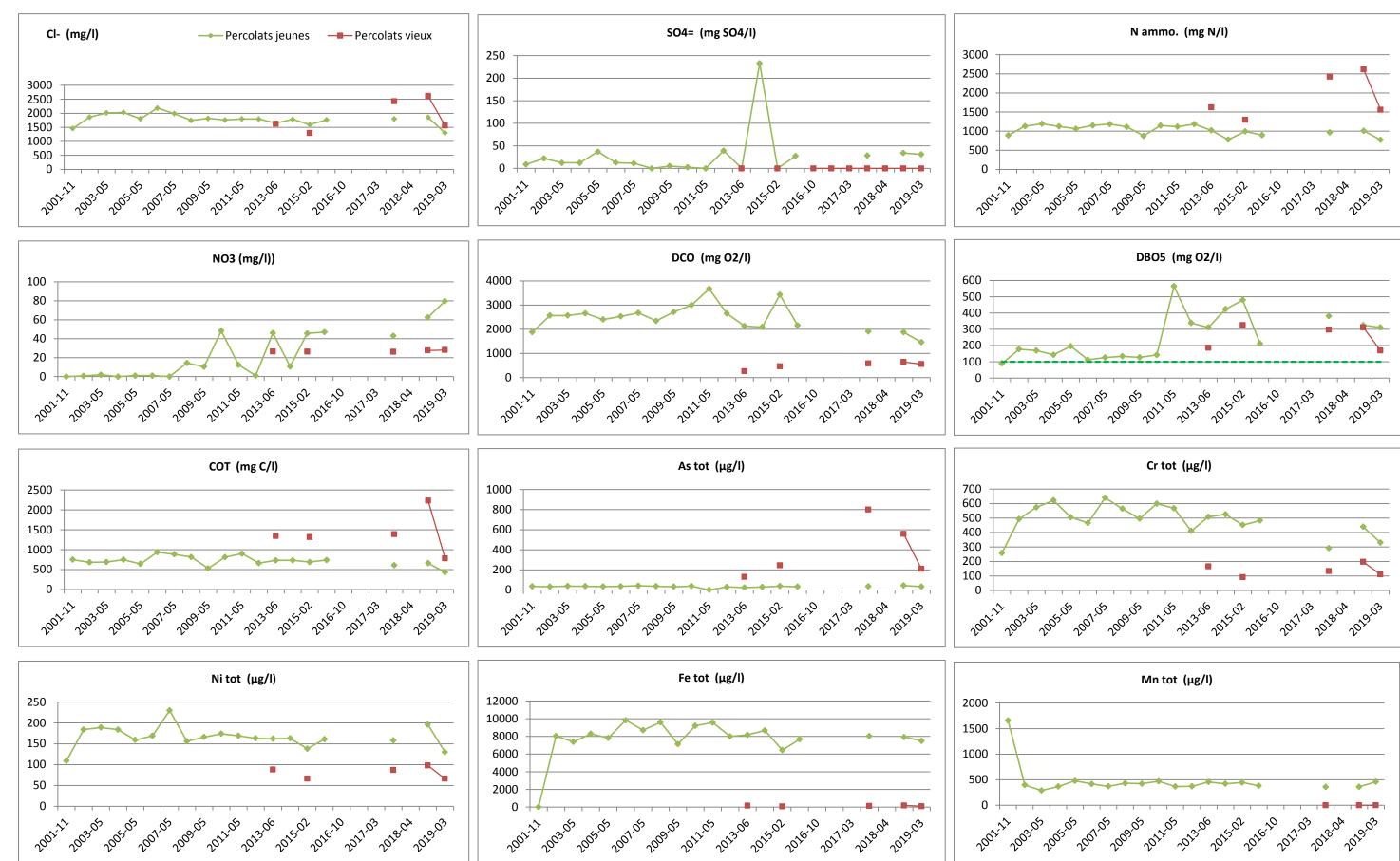
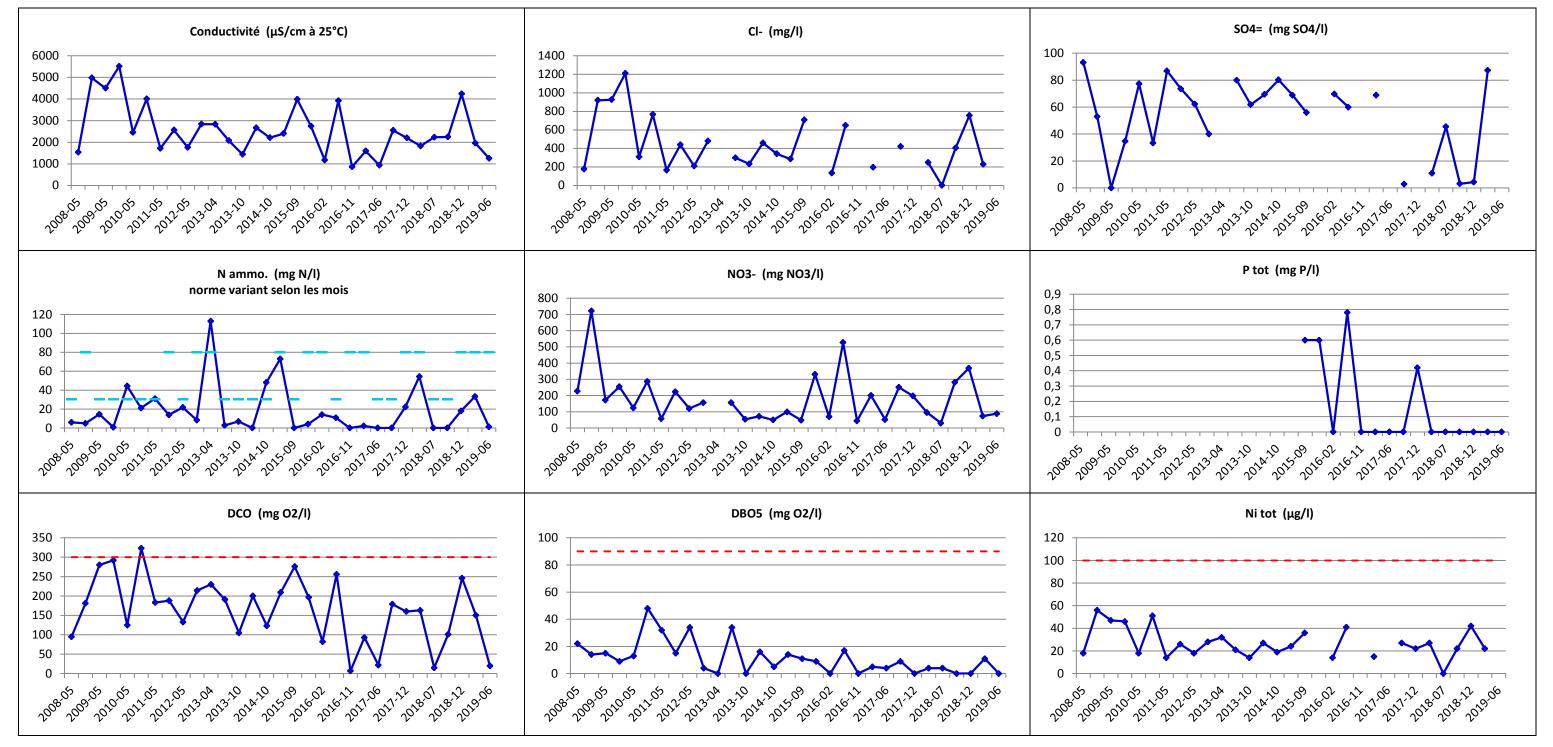


Tableau 8 : Evolution temporelle (2008-2019) de la qualité du rejet de la station d'épuration de Belderbusch





4.2 Eaux de surface

4.2.1 Valeurs normatives pour les eaux de surface

Les normes habituellement prises en compte par l'ISSeP pour évaluer la qualité des eaux de surface encaissant les rejets de C.E.T. proviennent de l'AGW du 3/03/2005 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau (MB : 12/04/2005).

Deux arrêtés modificatifs sont retenus pour le cas présent : l'AGW du 13 septembre 2012 et celui du 22 octobre 2015.

L'AGW de septembre 2012 concerne l'identification, la caractérisation et la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface (MB du 12/10/2012). Selon l'annexe II de l'AGW, le ruisseau de Belderbusch, récepteur du rejet STEP, est un affluent de la Gueule, classée comme " Rivière condrusienne à pente moyenne " (RIV_15, District hydrographique de la Meuse, sous-bassin de la Meuse aval). L'Annexe III de ce même arrêté fixe les limites des classes d'état et de potentiel écologique en fonction de la typologie wallonne du cours d'eau et de son numéro. L'évaluation de la qualité des eaux de surface s'assimile à celle, existante, du "Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau" (SEQ-eaux). Ce système normatif définit des classes d'état de la qualité de la masse d'eau (de "très bon" à "mauvais") en fonction de normes préétablies pour une sélection de paramètres pertinents et pour chaque type de ruisseau. L'état écologique se décline en 5 classes, auxquelles est associé un code couleur :



Dans ce système, les paramètres analysés se répartissent en deux groupes d'éléments :

- Les éléments pertinents de <u>qualité biologique</u>, qui sont exprimés d'une part par la valeur d'indice et d'autre part comme Ratio de Qualité Ecologique (RQE);
- Les éléments de <u>qualité physico-chimique</u>, qui se déclinent en paramètres généraux et en polluants spécifiques.

Les limites inférieures des classes d'état pour le ruisseau de Belderbusch (RIV_15) sont présentées au Tableau 9 pour les paramètres généraux.

Pour évaluer la qualité biologique, des tests spécifiques sont réalisés sur divers organismes aquatiques qui permettent une évaluation de la qualité par le biais de la détermination d'indice et de RQE. A chaque microorganisme est associé un indice et un RQE. Par exemple, l'indicateur permettant l'évaluation de la qualité par les diatomées benthiques est l'Indice de Pollusensibilité Spécifique (IPS), l'indicateur permettant l'évaluation de la qualité par les macroinvertébrés benthiques est l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), ...

Pour évaluer la qualité physico-chimique, les paramètres généraux interviennent comme facteurs explicatifs des conditions biologiques. Ils sont regroupés en altérations (de faible à très forte) et le système de classification SEQ-Eau est adopté, conformément à la décision du Gouvernement wallon du 22 mai 2003 d'adopter le système SEQ-Eau comme outil de référence pour la caractérisation des eaux de surface wallonnes. Selon les paramètres, le mode d'intégration est le P10, le P90 ou la concentration moyenne (sur une année). Ce sont ces valeurs qui sont comparées aux limites des classes d'état. Quant aux polluants spécifiques, ils représentent les substances dangereuses pour les milieux aquatiques. Pour chaque polluant spécifique, à l'exception des métaux et métalloïdes, le bon état est fixé par une norme de qualité environnementale (NQE) exprimée en moyenne annuelle (MA) et en concentration maximale admissible (CMA). Seule une NQE exprimée en moyenne annuelle est retenue pour le groupe des métaux et métalloïdes. Le très bon état est fixé par une NQE correspondant à une concentration proche de zéro et au moins inférieure aux limites de détection des techniques d'analyses les plus avancées d'usage général (Tableau 10).



Tableau 9 : Définition des classes de qualité pour les paramètres généraux et les éléments physicochimiques (AGW du 13/09/2012)

Limites inférieures des classes d'état (RIV_15)

Eléments de q	ualité (Altér						
Paramètres	Unités	Intégratio n	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
Bilan en oxygène							
Oxygène dissous	$mg O_2 / l$	P10	<3	3	4	6	8
COD	mg C / l	P90	>15	15	10	7	5
DBO5	$mg O_2 / l$	P90	>25	25	10	6	3
DCO	$mg O_2 / 1$	P90	>80	80	40	30	20
Matières phosphorée	es						
Phosphore total	mg / l	P90	>1	1	0,5	0,2	0,05
Orthophophates	mg P / l	P90	>0,66	0,66	0,33	0,16	0,033
Matières azotées							
Nitrates	mg NO ₃ / 1	P90	>75	75	50	25	5
Nitrites	mg N / l	P90	>0,3	0,3	0,15	0,09	0,03
Azote ammoniacal	mg N / 1	P90	>3,9	3,9	1,56	0,39	0,078
Azote Kjeldahl	mg N / 1	P90	>10	10	4	2	1
Température							
Température in situ	°C	P90	>28	28	25	21,5	20
Acidification							
pH minimum	-	P10	>4,5	4,5	5,5	6 ⁽	6,5
Ph maximum Matières en suspensi	ion	P90	>10	10	9,5	9	8,2
Mat. en suspension	mg / 1	P90	>150	150	100	50	25
Tensioactifs	mg / I	170	7 1 3 0	130	100	30	
Tensioactifs anioniques	mg / l	P90	>2	2	1	0,5	0,2
Minéralisation							
Chlorures	mg / l	Moyenne	>350	350	250	150	50
Sulfates	mg / l	Moyenne	>350	350	250	150	50

Tableau 10 : Normes de qualité environnementale pour les polluants spécifiques (AGW du 13/09/2012)

	Unité	В	Très Bon Etat				
Paramètre		Moyenne Annuelle (MA)	Concentration maximale admissible (CMA)	Concentration maximale admissible (CMA)			
As dissous	μg/l	4.4	-	LD			
Cr dissous	μg/l	4.1	-	LD			
Cu dissous	μg/l	5 ¹ -22 ² -40 ³	-	LD			
Zn dissous	μg/l	$30^1 - 200^2 - 300^3$	-	LD			
CN libres	μg/l	0,6	6	LD			
¹ pour une dureté ≤ 5°F; ² pour une dureté comprise entre >5°F et ≤ 20°F; ³ pour une dureté > 20°F. LD: Concentration proche de zéro et au moins inférieures aux limites de détection.							

<u>L'AGW du 22/10/2015</u> établit les NQE pour les substances prioritaires et certains autres polluants pour la politique dans le domaine de l'eau. L'Annexe 2 de cet arrêté fixe les NQE applicables aux eaux de surface.

Parmi les 45 paramètres listés, seuls quelques-uns sont régulièrement analysés dans les eaux réceptrices de rejets d'eaux usées issues d'un C.E.T. (Tableau 11).



Tableau 11 : NQE dans les eaux de surface - Extrait de la liste des substances prioritaires et substances dangereuses prioritaires (AGW du 22 octobre 2015)

Paramètre	Unité	NQE – Moyenne Annuelle (MA)	NQE – Concentration maximale admissible (CMA)	NQE biote (3)
Benzène	μg/l	10	50	-
Cadmium et ses composés (selon classe de dureté) (1)	μg/l	≤ 0.08 (cl. 1) 0.08 (cl. 2) 0.09 (cl. 3) 0.15 (cl. 4) 0.25 (cl. 5)	≤ 0.45 (cl. 1) 0.45 (cl. 2) 0.6 (cl. 3) 0.9 (cl. 4) 1.5 (cl. 5)	-
Nickel et ses composés	μg/l	4 (2)	34	1
Plomb et ses composés	μg/l	1.2 (2)	14	1
Mercure et ses composés	μg/l	-	0.07	20
Naphtalène	μg/l	2	130	-

⁽¹⁾ Classe 1 : $<40mg\ CaCO_3/l$; Classe 2 : $40\ à<50\ mg\ CaCO_3/l$; Classe 3 : $50\ à<100mg\ CaCO_3/l$; Classe 4 : $100\ a<200mg\ CaCO_3/l$; Classe 5 : $\geq200mg\ CaCO_3/l$.

Les NQE définies pour les eaux de surface sont exprimées en concentrations totales dans l'échantillon d'eau. Par dérogation, dans le cas du cadmium, du plomb, du mercure et du nickel, les NQE se rapportent à la concentration de matières dissoutes (filtration à travers un filtre de $0,45~\mu m$) ou par tout autre traitement préliminaire équivalent ou, moyennant indication, à la concentration biodisponible.

4.2.2 Echantillonnages des eaux de surface

Dans le cadre de cette campagne, l'ISSeP n'a pas prélevé d'eaux de surface et a de ce fait uniquement examiné les résultats de l'autocontrôle.

Conformément au permis d'environnement du 31 mars 2014, l'exploitant prélève :

- le "ruisseau amont", qui correspond à l'émergence (tuyau) à l'origine du ruisseau de Belderbusch, en amont du rejet STEP;
- le "ruisseau aval", en aval direct du point de rejet officiel de la station d'épuration ;
- le ruisseau au niveau du "Pont de la Gendarmerie", en aval lointain du point de rejet officiel, et situé à un peu moins de 600 m de ce dernier en suivant le cours du ruisseau.

Ces points de prélèvements sont localisés sur le Plan 3.

4.2.3 Résultats d'analyses

Le Tableau 12 reprend les résultats d'analyses des eaux de surface pour les autocontrôles du 26 mars et du 18 juin 2019, fournis par le laboratoire de Malvoz. Les résultats d'analyses du rejet prélevé à la même date sont également présentés pour comparaison (en gris clair).

Les codes couleurs associés aux indices de qualité des eaux de surface indiquent les éventuelles altérations de la qualité du ruisseau en aval du rejet. Les indices des colonnes relatives aux campagnes du 26/03 et du 18/06 sont indicatifs car associés à des concentrations ponctuelles. Ceux de la dernière colonne pour chaque point représentent l'intégration sur quatre campagnes. En effet, comme le stipule l'Annexe III de l'AGW du 13/12/2009, la comparaison aux limites des classes d'état doit en principe se faire sur base du P10 (pour l'oxygène dissous), de la concentration moyenne (pour les chlorures et les sulfates) et du P90 pour tous les autres paramètres généraux, calculé sur base de 4 campagnes successives. Pour les métaux (polluants spécifiques au sens de l'AGW de 2012), ce sont les moyennes annuelles qui doivent être considérées.

⁽²⁾ Ces NQE se rapportent aux concentrations biodisponibles des substances.

⁽³⁾ Sauf indication contraire, la NQE pour le biote se rapporte aux poissons.

C.E.T. de Belderbusch – Campagne de contrôle 2019

Tableau 12 : Résultats d'analyses des eaux de surface (ruisseau de Belderbusch) et du Rejet officiel (autocontrôles du 26/03 et du 18/06/2019)

	Amont		Rejet officiel		Aval 1			Pont de Gendarmerie		
Paramètre (unité)	26/03	Intégré sur les 4 dernières campagnes ^a	26/03	18/06	26/03	18/06	Intégré sur les 4 dernières campagnes ^b	26/03	18/06	Intégré sur les 4 dernières campagnes ^b
Paramètres généraux	T				I	1			1	
Conductivité (µS/cm)	1299,1	-	1958	1257,3	1834,8	1219,9		1348,6	983,4	
O ₂ dissous (mg O ₂ /l)	-	-	-	-	-	-		-	-	
pН	-	-	8	7,6	-	-		-	-	
Température (°C)	-	-	9	16,2	-	-		-	-	
MES (mg/l)	1,6	22	12,5	10	19	11	16,6	9	16	24,7
NH ₄ (mg N/l)	4,19	0,5	33,3	1,24	28,6	1,19	22,8	14,8	< 1	10,7
N Kjeldahl (mg N/l)	4,98	3,9	45,4	4,1	33,5	3,51	27,2	16,9	2,12	12,9
NO ₃ (mg NO ₃ /l)	71,88	163,9	73,16	88,57	76,04	84,14	185,6	78,21	62	121,8
NO ₂ (mg N/l)	0,1	0,21	-	0,62	0,51	0,61	1,86	0,39	0,13	1,45
N _{tot} (mg N/l)	21,31	-	-	24,72	51,18	23,12	-	34,95	16,25	-
P _{tot} (mg P/l)	< 0,4	0,34	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	0,2	< 0,4	< 0,4	0,2
DBO5 (mg O ₂ /l)	< 3	16,9	11	< 3	6	3	5,1	< 3	< 3	1,5
DCO (mg O ₂ /l)	43	106,5	150	20	119	26	127,4	72	14	76,9
Chlorures (mg/l)	180	189,8	229	-	206	-	249	138	-	164,3
Sulfates (mg/l)	79,7	53,2	87,3	-	143	-	77,5	142	-	107,6
Polluants spécifiques					1				•	
Arsenic dissous (µg/l)	< 4	-	15*	-	11	-	-	4,6	-	-
Chrome dissous ($\mu g/l$)	6,3	-	26*	-	26	-	-	12	-	-
Cuivre dissous (µg/l)	23	-	7,9*	-	18	-	-	9,6	-	-
Zinc dissous (µg/l)	400	-	150*	-	280	-	-	140	-	-
Substances prioritaires										
Nickel dissous (µg/l)	33	-	22*	-	28	-	-	20	-	-
Plomb dissous (µg/l)	5,8	-	6,6*	-	14	-	-	7	-	-

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais			
* mesure de la concentration totale							
a = 4 campagnes $= 0.3/2017 = 0.4/2018 = 0.7/2018 = 0.3/2019 = b = 4 campagnes = 10/2018 = 1.2/2018 = 0.3/2019 = 0.6/2019$							



4.2.4 Discussion

A. Comparaison qualité des eaux du ruisseau de Belderbusch Amont/Aval

Les résultats présentés au Tableau 12 indiquent que, sur base des valeurs intégrées, la qualité du ruisseau de Belderbusch <u>en amont du rejet</u> du C.E.T. est 'moyenne' pour une majorité de paramètres (ammonium, nitrites, phosphore et chlorures). Elle est 'médiocre' pour la DBO et 'mauvaise' pour la DCO et les nitrates. Parmi les paramètres généraux, seuls les sulfates présentent des concentrations correspondant au bon état qualitatif des eaux.

<u>En aval direct</u> du rejet du site, la qualité associée à toutes les substances azotées devient 'mauvaise'. La qualité associée à la DCO, aux chlorures et aux sulfates ne change pas (respectivement 'mauvaise', 'moyenne' et 'bonne'). Par contre, une amélioration par rapport à l'amont est observée pour le phosphore et la DBO (indice 'bon').

<u>En aval lointain (Pont de Gendarmerie)</u>, il n'y a pratiquement pas de changement de classe de qualité par rapport à l'aval direct, même si une atténuation des concentrations en substances azotées est constatée. Seules la DBO et la DCO présentent une amélioration (passage respectivement à un indice 'très bon' et 'médiocre').

B. Evolution temporelle de la qualité des eaux du ruisseau

L'évolution temporelle (2001-2019) de la qualité des eaux du ruisseau de Belderbusch est présentée au Tableau 13. Seule une sélection de paramètres pertinents est représentée. Les observations tirées de l'examen de ces graphiques sont reprises ci-après :

- Sur l'ensemble de la période de suivi, les courbes de concentrations, que ce soit en amont ou en aval du rejet, ne présentent pas de tendance évolutive particulière.
- Pour les substances azotées (ammonium, nitrates, nitrites), un enrichissement en aval direct par rapport au point amont est toujours constaté. Les concentrations qui y sont mesurées sont également toujours légèrement supérieures aux valeurs mesurées au niveau du pont de la gendarmerie, indiquant une atténuation progressive de l'impact. Pour ces paramètres, la qualité du ruisseau reste mauvaise en aval du rejet sur toute la fenêtre temporelle examinée. De plus, l'intensité de l'impact est en relation directe avec le débit de la source (donc plus élevé en période de sécheresse).
- Pour le phosphore, une amélioration de la qualité est perceptible depuis 2015, avec un retour à une qualité moyenne à bonne sur les 3 points de surveillance.
- La DBO et la DCO fluctuent de manière aléatoire sur l'ensemble de la période de suivi. Pour la DCO, une dégradation de qualité est généralement constatée entre l'amont et l'aval, bien que depuis le début du suivi, une dégradation progressive en amont du rejet a tendance à se dessiner.

Bien que les normes de rejet soient toujours respectées, il n'est pas étonnant de constater que celui-ci impacte la qualité du cours d'eau de manière significative. En effet, le rejet du C.E.T. contribue pour la majorité du débit du ruisseau de Belderbusch. Ce constat d'impact n'est pas nouveau. Il a déjà fait l'objet d'un avis de la DESu (DEE) lors de l'élaboration du permis de rejet de 2014.

Cet impact se marque au niveau des substances azotées. Par contre, en ce qui concerne les autres substances (métaux, DBO, DCO), le rejet du site a plutôt un effet de dilution par rapport à la qualité constatée en amont du site.

Lors de l'élaboration du permis de rejet de 2014, dans l'avis remis par la DESu, il était préconisé de n'envisager de modification des conditions particulières de rejet qu'après avoir évalué plus précisément l'impact du C.E.T. sur les eaux de surface par la réalisation d'un contrôle accru. De plus, la réalisation de ce contrôle accru n'avait de sens qu'après l'achèvement des travaux relatifs au réseau d'égouttage.

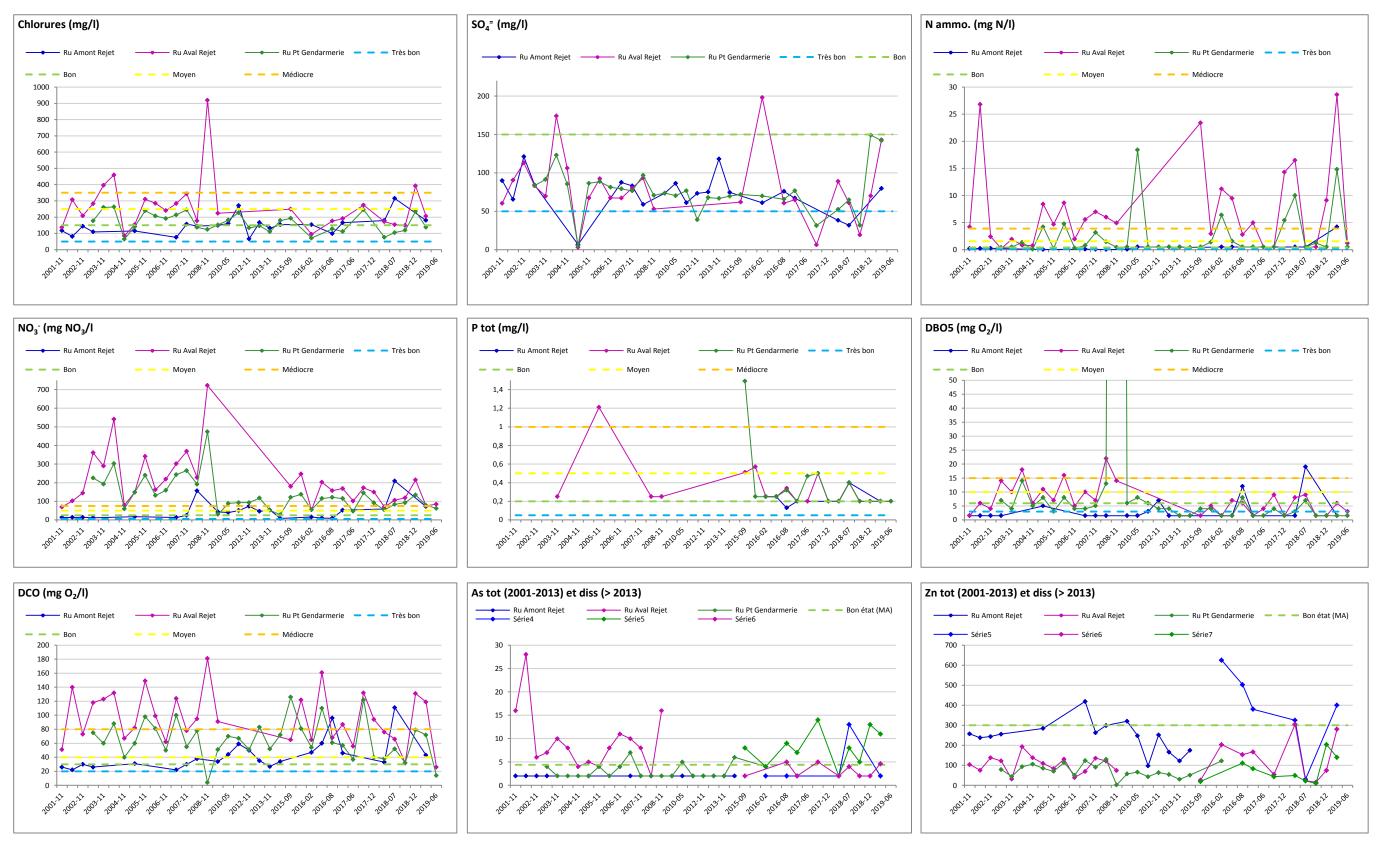


D'après les informations disponibles, les rejets domestiques dans le cours d'eau sont toujours existants. En l'absence de changement significatif des résultats d'analyse, la situation semble stationnaire. L'état qualitatif des eaux du ruisseau de Belderbusch ne se dégrade pas par rapport à la campagne précédente. Il en résulte que la gestion du rejet des eaux usées provenant du C.E.T. ne nécessite actuellement pas d'intervention particulière.

C.E.T. de Belderbusch – Campagne de contrôle 2019

Institut scientifique de service public Metrogle entronementale Recherche - Analyses Essais - Expertiese

Tableau 13 : Evolution temporelle de la qualité du ruisseau de Belderbusch en amont et en aval (proche et lointain) du point de rejet des eaux du C.E.T. (autocontrôles 2001-2019)





4.3 Eaux souterraines

4.3.1 Valeurs normatives pour les eaux souterraines

L'AGW "conditions sectorielles" du 27 février 2003, modifié par l'AGW du 7 octobre 2010, transpose la Directive Déchets 1999/31/EC qui impose des autocontrôles sur les eaux souterraines ainsi que des "seuils de déclenchement de mesures correctrices", mentionnés à l'Annexe III de la Directive.

Deux types de seuils sont fixés par la législation régionale :

- Les <u>seuils de vigilance</u> (<u>CET-SV-ESo</u>) fixent le niveau au-dessus duquel il faut étendre et intensifier la surveillance et, s'il s'agit d'une contamination endogène persistante, réaliser un "plan interne d'intervention et de protection des eaux souterraines" (PIIPES).
- Les <u>seuils de déclenchement</u> (<u>CET-SD-ESo</u>), qui ne sont fixés que localement après réalisation d'un plan d'intervention complet, fixent les niveaux au-dessus desquels il y a lieu de mettre en œuvre des mesures correctrices.

Les seuils de vigilance sont choisis en fonction de valeurs guides et de statistiques relatives aux aquifères wallons, dans un premier temps en intégrant l'ensemble des masses d'eaux (valeurs publiées dans l'annexe 4B de l'AGW du 7/10/2010). Les seuils de déclenchement sont choisis, dans un second temps, en fonction de statistiques plus locales, sur la masse d'eau présente sous le C.E.T. (statistiques calculées dans le cadre des plans d'intervention), et en tenant compte de pressions plus locales (contaminations historiques ou pollutions régionales).

Pour l'interprétation des résultats, l'arrêté prévoit également de comparer les concentrations en aval du C.E.T. à une valeur 3 fois supérieure aux concentrations mesurées dans le(s) piézomètre(s) situé(s) en amont du C.E.T. A Belderbusch, l'ouvrage de référence amont est le piézomètre P1, situé au nord-ouest du C.E.T. Les valeurs de "3 x Réf" ont été calculées à partir des concentrations médianes pour chaque paramètre dans ce piézomètre. Dans la suite du texte, elles seront libellées comme suit : <u>BEL-3xRéf</u>. Les concentrations médianes ont été calculées sur base des autocontrôles effectués entre 2006 et 2016 (9).

Par ailleurs, suite au constat en 2013 de la contamination endogène et persistante des eaux du P2 par de l'ammonium, l'Administration a procédé à un examen approfondi des données d'autocontrôles et de contrôles de l'ISSeP. Il a été décidé de ne pas engager une procédure de plan interne d'intervention et de protection des eaux souterraines (PIIPES) comme le préconise l'article 57 des conditions sectorielles mais de maintenir la surveillance de routine des eaux souterraines conformément à l'annexe 4B de l'AGW du 27/02/2003 et ce, tant qu'il n'y a pas d'évolution défavorable des concentrations dans le piézomètre P2.

Une évolution des concentrations dans le P2 est définie comme défavorable lorsqu'il y a confirmation, lors de deux campagnes semestrielles successives, d'une augmentation d'une des concentrations d'un des traceurs de la pollution (COT, Ni, Cl-, NH₄⁺) d'un facteur supérieur à 2 par rapport aux niveaux de 2014. **Les seuils fixés peuvent donc être assimilés à des seuils de déclenchement** (**BEL-SD-ESo**). En cas d'évolution défavorable, l'exploitant est tenu de renforcer le dispositif de surveillance *via* le placement d'un piézomètre de surveillance supplémentaire au nord-est du P2 qui sera intégré au programme de surveillance en cours.

Les valeurs de 2014 et les seuils de déclenchement sont présentés au Tableau 14.

Tableau 14 : Concentrations de référence et SD fixés par le permis de 2014

Paramètre	Niveau de 2014	Seuil de Déclenchement de la
		procédure d'ajout d'un piézomètre
Azote ammoniacal	2 mg/l	4 mg/l
Chlorures	40 mg/l	80 mg/l
Nickel	10 μg/l	20 μg/l
COT	4 mg/l	8 mg/l



Toutes ces valeurs normatives et indicatives, <u>CET-SV-Eso</u>, <u>BEL-SD-ESo</u> et <u>BEL-3xRéf</u> sont reprises dans les dernières colonnes du Tableau 14 (colonnes sur fond bleu).

4.3.2 Echantillonnage des eaux souterraines

Dans le cadre de la campagne de mars 2019, l'ISSeP n'a pas procédé au prélèvement d'eaux souterraines et a de ce fait uniquement examiné les résultats de l'autocontrôle.

Conformément au permis d'environnement du 31 mars 2014, le dispositif de surveillance prévoit le prélèvement des trois ouvrages de surveillance ceinturant le C.E.T. de Belderbusch à fréquence semestrielle. Ces points de prélèvements sont localisés sur le Plan 3.

4.3.3 Résultats d'analyses

Le Tableau 14 présente les résultats d'analyses des eaux souterraines par le laboratoire Malvoz pour la campagne des 25 et 26 mars 2019. Les dernières colonnes du tableau reprennent les valeurs normatives décrites au paragraphe 4.3.1. Les dépassements de valeurs de référence ou normatives sont mis en évidence par un code couleur ou une typographie spécifique.



Tableau 15 : Résultats d'analyses d'eaux souterraines (autocontrôle des 25 et 26/03/2019) — Comparaison aux valeurs de référence

		D1 (A ()	D2 (A 1)	D2 (A 1)		DET CD E	
Da	I IIi.	P1 (Amont)	P2 (Aval)	P3 (Aval)	CET-SV-ESo	BEL-SD-Eso (P2)	BEL-3xRef (1)
Paramètre	Unité	Malvoz	Malvoz	Malvoz		(F2)	
Paramètres de terra		100	101	44.0			l
Température in situ	°C	10,6	10,1	11,9	-	-	-
pH in situ	-	6,7	6,4	6,8	-	-	-
Conductivité in situ	μS/cm	251,9	853,6	485,1	2100	-	933
O ₂ dissous	mg/l	7,4	0,3	6,2	-	-	-
Mat. en suspension	mg/l	76	9,4	5,95	-	-	30
Minéralisation et sal	inité		1				
Chlorures	mg / 1	5,9	<u>67</u>	<u>26</u>	150	80	25,2
Sulfates	mg / 1	35	<u>150</u>	27	250	-	69
Nitrates	mg / 1	<u>4,3</u>	< 1	< 1	-	-	3
Fluorures	mg / 1	0,18	0,1	0,1	1,5	-	0,3
Métaux							
Arsenic total	μg / 1	< 4	< 4	< 4	10	-	6
Cadmium total	μg / 1	< 1	< 1	< 1	5	-	1,5
Chrome total	μg / 1	< 4	< 4	<u>6,9</u>	50	-	6
Cuivre total	μg / 1	6,4	< 4	< 4	100	-	-
Mercure total	μg / 1	< 0,4	< 0,4	< 0,4	1	-	-
Nickel total	μg / 1	6,9	< 4	< 4	20	10	15
Plomb total	μg / 1	<u>6,1</u>	< 4	< 4	10	-	6
Zinc total	μg / 1	27	11	< 4	200	-	60
Fer dissous	μg / 1	770	<u>28000</u>	<u>2400</u>	1000	-	2148
Fer total	μg / 1	-	-	-	-	-	2403
Manganèse total	μg / 1	340	<u>3100</u>	300	250	-	1488
Matières oxydables et	eutrophisant	es					
COT	mg C / 1	3,6	2,1	< 2	5	4	6,6
DCO	$mg O_2/1$	8	14	< 5	-	-	18
DBO5	$mg O_2 / 1$	< 3	8	< 3	-	-	4,5
Azote ammoniacal	mg N / 1	0,1	1,94	0,09	0,39	4	0,27
Phosphore total	mg P / 1	0,2	< 0,02	0,03	0,22	-	-
Micropolluants organiques							
Indice phénols	μg / l	22	<u>12</u>	< 5	5	-	10,5
Cyanures totaux	μg/l	< 2,5	< 2,5	< 2,5	50	-	3
HC C ₁₀ -C ₄₀	μg / l	< 50	< 50	< 50	100	-	-
AOX	μg Cl / l	21	< 20	< 20	100	-	36,9
		<u> </u>					,





4.3.4 Discussion

A. Synthèse des dépassements en mars 2019

Le Tableau 15 synthétise les dépassements observés lors de la campagne de mars 2019, en considérant le piézomètre P1 comme référence amont.

Tableau 16 : Synthèse des dépassements de normes le 26 mars 2019

	> BEL-3 x Ref	> CET-SV-ESo	> BEL-SD-ESo				
Amont							
P1	NO ₃ -, Pb _{tot} , ind. phénols	Mn tot, ind. phénols	sans objet				
Aval							
P2	Cl ⁻ , SO ₄ ⁻ , Fe _{diss} , Mn _{tot} , DBO5, NH ₄ ⁺ , ind. phénols	Fe diss, Mn tot, ind. phénols	/				
P3	Cl ⁻ , Cr tot, Fe diss	Fe diss, Mn tot	sans objet				
En gras : paramètres présentant un double dépassement de CET-SV-Eso et de BEL-3xRef							

Les seuils de déclenchement fixés par le permis de 2014 au P2 correspondent à deux fois les concentrations qui y étaient observées au moment de la rédaction du permis, pour l'ammonium, le COT, le nickel et les chlorures. En mars 2019, aucun de ces seuils de déclenchement n'est dépassé. Dans ce piézomètre, les concentrations en ammonium et en chlorures sont actuellement supérieures à 3xRéf. Elles sont par contre inférieures pour le nickel et le COT.

Pour les autres paramètres au P2 et pour les deux autres piézomètres, les dépassements simultanés de 3xRef et du SV concernent le manganèse, le fer et l'indice phénol, à la fois en amont et en aval du C.E.T. En ce qui concerne le fer et le manganèse, une influence du contexte hydrogéologique local est déjà avérée. Un enrichissement au passage du C.E.T. est également responsable des concentrations plus élevées aux P2 et P3.

A l'exception de ces dépassements, les concentrations observées en aval du site en P3 sont très proches des résultats du piézomètre amont (P1).

Quelques autres dépassements de la valeur de 3xRef sont également constatés. L'examen du suivi temporel permettra d'évaluer la significativité de ces dépassements.

B. Evolution temporelle de la qualité des eaux souterraines

Le Tableau 16 illustre l'évolution temporelle de la qualité des eaux souterraines sous forme de graphiques construits sur base des résultats d'autocontrôle de 2001 à 2019. Seuls les paramètres les plus significatifs au niveau de l'évolution temporelle sont présentés, y compris ceux pour lesquels un SD est fixé au P2.

A l'examen des graphiques, on peut tirer les constats suivants :

• Piézomètre P1 (amont) :

- Les concentrations au P1 sont globalement faibles et stables. Quelques paramètres présentent toutefois des tendances évolutives particulières.
 - Le COT y est en augmentation et présente des concentrations ponctuellement supérieures au seuil de vigilance (2016). Elles sont par ailleurs plus élevées que dans les autres piézomètres depuis 2014. L'implantation de ce piézomètre en zone cultivée pourrait expliquer cette augmentation.
 - De même, les concentrations en nickel y sont plus élevées que dans les autres piézomètres, mais sans dépassement de SV.
 - Des dépassements de SV sont enregistrés pour le plomb (contexte local ?) et pour l'indice phénols.
- Concernant l'indice phénols, les dépassements sont aussi présents dans les autres piézomètres. Les résultats pour ce paramètre intégrateur sont difficilement interprétables. En effet, les seuils de détection pour les campagnes plus anciennes étaient supérieurs au SV. L'historique des courbes ne reflète donc pas bien les concentrations réelles. De plus, ce paramètre est fréquemment difficile à appréhender.



De faux positifs ont déjà été constatés à plusieurs reprises sur d'autres sites. Ces résultats sont liés à la méthode d'analyse du laboratoire. Des méthodes plus fiables, mais plus coûteuses existent. Mais en l'absence de tendance à la hausse leur utilisation n'est peut-être pas nécessaire.

• **Piézomètre P2** (aval, contamination endogène et persistante avec SD fixés) :

- Le P2 présente des concentrations largement supérieures aux seuils de vigilance de manière persistante sur l'ensemble de la période de suivi pour l'ammonium, le fer et le manganèse. Ces concentrations ne présentent pas de tendance particulière à l'augmentation ou à la diminution au cours de la période de suivi. Pour l'ammonium, où un seuil de déclenchement a été fixé dans le permis de 2014, aucun dépassement n'est constaté, et les concentrations restent toujours proches de la valeur de 2 mg/l (SD = 4 mg/l).
- Parmi les autres paramètres concernés par un SD au P2, les concentrations en chlorures sont les plus préoccupantes, dans le sens où une croissance régulière de ces concentrations est enregistrée. Lors de la campagne de mars 2019, le niveau atteint est le plus élevé depuis le début de la période de suivi. Le SD (80 mg/l) n'est pas encore atteint, mais la valeur est déjà proche des 70 mg/l.
- Le COT et le nickel, autres paramètres concernés par un SD, ne présentent pas au P2 de profils de concentrations inquiétants. Un dépassement du SD en COT est constaté en février 2016, mais ce dépassement ne se reproduit pas par la suite, les concentrations restant bien en dessous de ce SD. Pour le nickel, aucun dépassement, ni aucune tendance à l'augmentation des concentrations n'est observée.

• Piézomètre P3 (aval) :

• Pour la majorité des paramètres, les concentrations rencontrées au P3 sont globalement très stables sur la période d'étude. De plus, elles sont généralement proches des concentrations rencontrées en amont du C.E.T. au P1. Toutefois, les concentrations en chlorures, bien que très faibles, présentent une tendance à l'augmentation régulière depuis fin 2015. Etant donné une tendance similaire, mais à des niveaux plus élevés, dans le piézomètre P2, ces observations tendent à indiquer une évolution de la contamination provenant du C.E.T. Cependant, cette tendance concerne uniquement ce paramètre, les autres concentrations n'évoluant pas à la hausse.

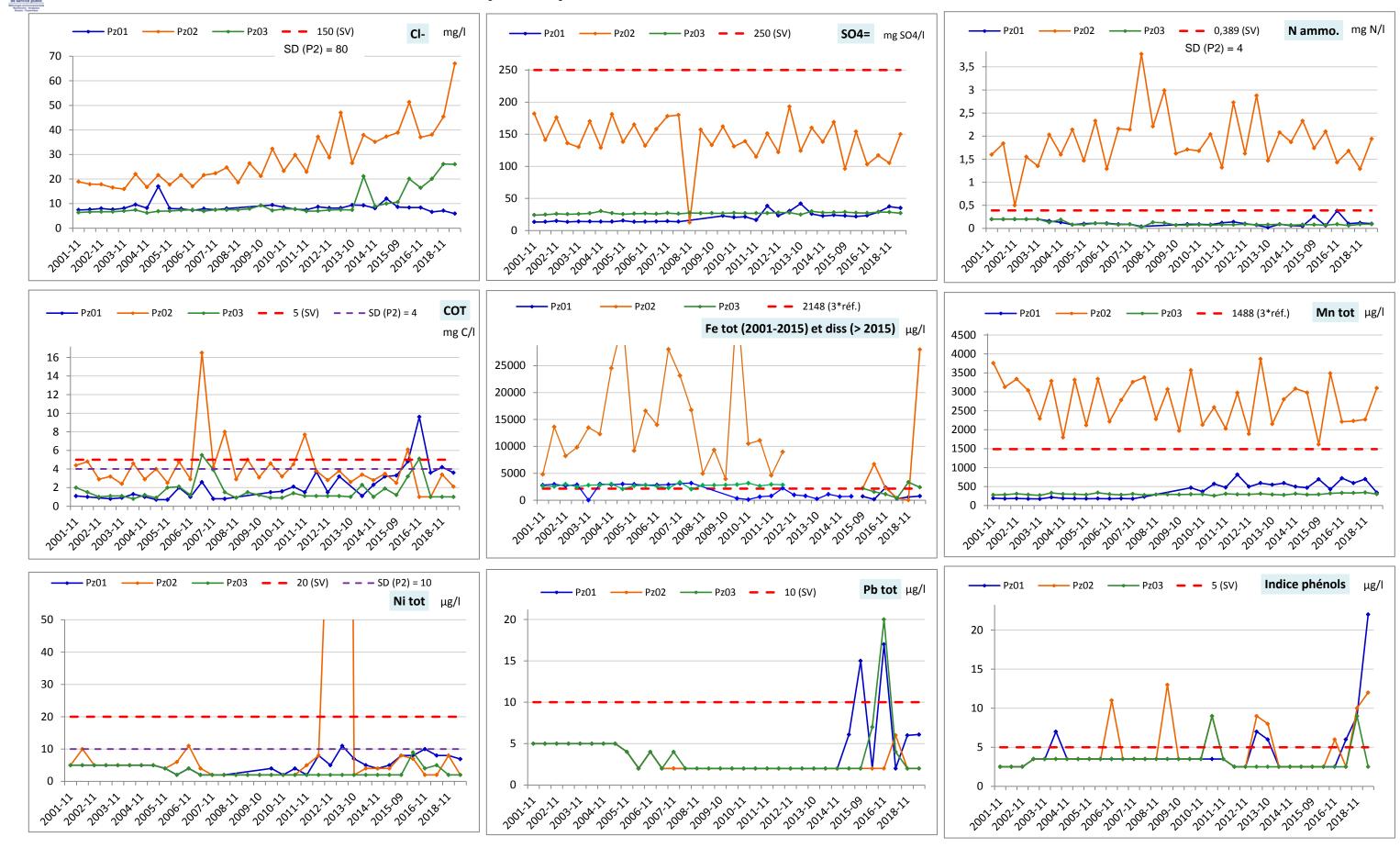
En définitive, seuls les chlorures montrent un signe d'évolution possible du panache de contamination, les niveaux pour les autres paramètres étant très stables. Une attention particulière doit être portée sur l'évolution de ce paramètre lors des prochains autocontrôles, d'autant plus qu'une évolution synchrone à la hausse est observée au P2 et au P3.

Si la tendance à la hausse se poursuit en aval du C.E.T., un dépassement du SD en chlorures au P2 pourrait être observée à court ou moyen terme. Si ce dépassement perdure sur deux campagnes d'autocontrôle successives, l'implantation d'un nouveau piézomètre en aval du P2 sera à prévoir, conformément aux conditions du permis.

La tendance au P3 est également à surveiller. L'augmentation en chlorures est peut-être associée à une progression latérale du panache. Elle peut aussi être influencée par le pompage des eaux au niveau de la maison de repos située en aval du P3. En cas de dépassement du SD au P2 et de la poursuite de la croissance des concentrations au P3, il conviendrait également de préciser l'usage des eaux au niveau de la maison de repos et les débits pompés.

S.Herzet, C.Collart

Tableau 17 : Evolution temporelle de la qualité des eaux souterraines autour du C.E.T. de Belderbusch – Autocontrôles 2001-2019





5 PARTIE « AIR »

5.1 Contexte

En postgestion depuis 1998, le C.E.T. de Belderbusch génère peu de nuisances environnementales en lien avec ses émissions atmosphériques. L'ISSeP a donc mené peu de campagnes d'investigations relatives à ce volet pour ce site.

Les dernières campagnes de l'ISSeP relatives à la surveillance « Air » sur le C.E.T. de Belderbusch datent de 2003/2004 en ce qui concerne l'analyse du biogaz et des installations de valorisation et la qualité de l'air ambiant (3). La dernière campagne de mesure des émissions surfaciques remonte à 2015 (8). Les constats tirés lors de ces campagnes pour chaque volet de la thématique « Air » sont rappelés ci-dessous :

• Biogaz et émissions des installations :

En 2003, les résultats relatifs aux analyses effectuées sur les composants majeurs du biogaz prélevé en amont du moteur révèlent une teneur assez élevée en méthane, en moyenne 52 %. Le CO₂ est présent dans des gammes de concentrations considérées comme normales pour du biogaz et la teneur en oxygène se situe en deçà du seuil de détection de l'appareil de mesure. La teneur en sulfure d'hydrogène est considérée comme typique d'un C.E.T. de classe 2 (49 ppmV). Les teneurs en COV observées en 2001 et 2003 ne varient pas non plus de façon significative. Néanmoins, il est à noter que des concentrations non négligeables en BTEX sont présentes dans le biogaz en 2003 ; au sein de cette famille d'analytes, ce sont les isomères du xylène qui sont majoritairement représentés.

Les mesures effectuées en 2004 sur les fumées du moteur ont montré que les concentrations en monoxyde d'azote, en NO_x et en dioxyde de soufre sont faibles et inférieures aux valeurs guides (TA-Luft). Il faut néanmoins noter que la concentration en monoxyde de carbone approche de la limite tolérée de 650 mg/Nm³. Concernant les hydrocarbures totaux, les analyses montrent des teneurs similaires, voire inférieures, aux statistiques établies sur l'ensemble du réseau de C.E.T.

• Emissions surfaciques :

Les mesures ont été réalisées en août 2015 sur l'ensemble de la couverture des zones d'enfouissement de classe 2, par la mesure en continu des concentrations surfaciques de méthane au moyen de l'Inspectra laser. Sur base des mesures effectuées, la concentration maximale observée est de 65 ppm en CH₄. Aucune perte significative de méthane au travers de la couverture étanche n'a été mise en évidence sur l'ensemble du site.

• Qualité de l'air ambiant :

Les mesures se sont étalées de septembre à novembre 2003. Deux cabines de suivi de la qualité de l'air ont été implantées en amont et aval du C.E.T. par rapport à la direction des vents dominants. Durant cette période, les vents provenaient essentiellement des secteurs sud et sud-ouest, ce qui correspond aux vents dominants de la région. Quelques épisodes durant lesquels le vent provenait de l'est ont également été enregistrés. Les concentrations des différents paramètres mesurés tant sur le site amont que sur le site aval sont très faibles, preuve d'une charge polluante réduite dans l'air ambiant autour du C.E.T. Pour les différents paramètres mesurés, les valeurs enregistrées sont proches du bruit de fond de l'air ambiant. La gestion efficace du biogaz, du moteur et l'étanchéité de la couverture finale ont pour conséquence que la qualité de l'air ambiant sur et autour du C.E.T. peut être qualifiée de bonne, similaire à celle que l'on pourrait rencontrer dans une zone exempte de source polluante. Ces résultats justifient l'arrêt des campagnes qualité de l'air sur ce site.



5.2 Données disponibles

Au vu des résultats des précédentes campagnes, aucune mesure n'a été réalisée par l'ISSeP en 2019. Les observations présentées ci-dessous reposent uniquement sur l'examen de données fournies par l'exploitant.

Dans le cas du C.E.T. de Belderbusch, du fait de l'arrêt des activités d'enfouissement avant la mise en place de ces conditions sectorielles, l'exploitant n'effectue pas les mesures de contrôle imposées par les conditions sectorielles d'exploitation des C.E.T. (AGW du 27 février 2003), à savoir concernant la composition du biogaz et des fumées issues des installations de valorisation.

Ainsi, les données disponibles concernent uniquement le volet « Biogaz », et plus précisément le suivi des volumes produits et de sa teneur en méthane.

Un examen des résultats de la dernière campagne de mesure des émissions surfaciques est également réalisé.

5.3 Examen des données

5.3.1 Évolution de la production de biogaz et composition en méthane

Les données relatives à la production de biogaz sur le site de Belderbusch sont rassemblées au Tableau 17 pour la période 2003 - 2017. Les données fournies par l'exploitant concernent la production de biogaz en m³/h et la teneur en méthane dans le biogaz. Les données de production annuelle de biogaz sont portées en graphique à la Figure 4 pour une période de suivi plus étendue (1997 – 2017), la première partie du suivi étant estimée sur base des campagnes de mesures réalisées par la DPE (Direction de la Police de l'Environnement, ancien DPC) entre 1997 et 2001. La Figure 5 compare la production horaire de biogaz et sa proportion en CH₄.

Tableau 18 : Production de biogaz sur le C.E.T. de Belderbusch – Données d'autocontrôle

C.E.T.	A (-	Biogaz	- Produc	tion	[CH ₄]		CH ₄ – Pr	oduction	
(superficie)	Année	m³/an	m³/h	m³/h/ha	%	m³/an	m³/h	m³/h/ha	kg/h/ha
BEL	2003	1.455.572	166	20,8	51,3	746.549	85	10,65	5,90
(8 ha)	2004	1.183.149	135	16,9	55,5	656.342	75	9,37	5,19
	2005	1.059.780	121	15,1	51,0	540.877	62	7,72	4,28
	2006	842.272	96,1	12,0	50,2	422.816	48	6,03	3,34
	2007	841.254	96,0	12,0	51,1	429.718	49	6,13	3,40
	2008	678.064	77,4	9,7	56,3	381.669	44	5,45	3,02
	2009	569.947	65,1	8,1	54,3	309.503	35	4,42	2,45
	2010	502.787	57,4	7,2	56,2	282.373	32	4,03	2,23
	2011	544.403	62,1	7,8	52,3	284.523	32	4,06	2,25
	2012	489.567	55,9	7,0	48,6	237.857	27	3,39	1,88
	2013	456.348	52,1	6,5	51,2	233.723	27	3,34	1,85
	2014	424.772	48,5	6,1	52,8	224.084	26	3,20	1,77
	2015	435.924	49,8	6,2	50,4	219.573	25	3,13	1,74
	2016	359.261	41,0	5,1	55,8	200.564	23	2,86	1,59
	2017	381.392	43,5	5,4	49,2	187.471	21	2,68	1,48
		<u> </u>							
Prod	luction de (CH ₄		< 25 m	1 ³ /h		< .	5 m³/h/ha	



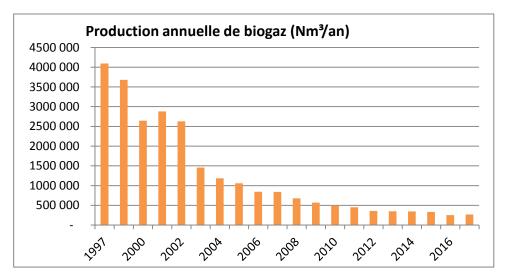


Figure 4 : Production annuelle de biogaz – Données de la DPE (1997 – 2001) et d'autocontrôle (2003 – 2017)

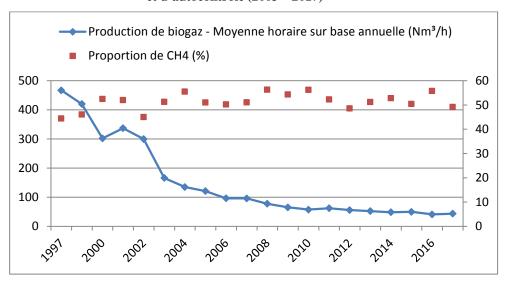


Figure 5: Production de biogaz et concentration en méthane (1997 – 2017)

La Figure 4 illustre clairement la décroissance à tendance logarithmique de la production annuelle de biogaz depuis la fin des activités d'enfouissement. Depuis environ 5 ans, la production reste assez stable, mais à des niveaux extrêmement bas par rapport aux cinq premières années de suivi.

De même, cette décroissance est bien observable à la Figure 5 sur les moyennes horaires (courbe bleue). Par contre contrairement à d'autres C.E.T. suivis par l'ISSeP, cette décroissance n'est pas associée à une décroissance de la teneur en méthane du biogaz. En effet, celle-ci (en rouge) reste assez constante sur toute la période de suivi. Cette teneur est toujours suffisante pour assurer le fonctionnement du moteur en place. Ceci peut être attribué à un moteur de très faible puissance et certainement à une bonne gestion du réseau de collecte. Pour rappel, trois moteurs de puissance graduellement décroissante ont été successivement mis en place (cf. Tableau 2). Il est à noter que le C.E.T. de Belderbusch reste le seul C.E.T. du réseau réhabilité et encore équipé d'un moteur pour la valorisation du biogaz.

Toutefois, au vu de ces données, un arrêt de la valorisation du biogaz est à prévoir à moyen terme pour ce site. Cela implique donc la recherche de moyens alternatifs de traitement.

Dans le cadre de la subvention accordée à l'ISSeP concernant la postgestion des C.E.T. depuis 2015, l'importance de la hiérarchisation des modes de traitement a été mise en évidence. La succession prescrite correspond à moteur → torchère → moyen alternatif (charbon actif,



biofiltre,...) avec pompage → arrêt du pompage et gestion passive (venting, oxydation,...) → arrêt de la surveillance.

Aucune valeur normative sectorielle n'existe concernant la succession des modes de traitement. Toutefois, si le recours à une torchère plutôt qu'un moteur est guidé par des contraintes techniques, le passage vers les autres modes de traitement implique une justification via l'analyse des données de monitoring.

L'ISSeP a effectué un recensement des critères existants permettant d'envisager le passage à une gestion passive du biogaz. Ces critères portent soit sur la production totale de biogaz, soit sur la composition du biogaz produit (concentration et/ou flux de composés (CH₄, COVNM)), soit sur les émissions diffusives de biogaz au niveau des couvertures (concentrations et/ou flux).

L'Administration et l'ISSeP ont notamment définis le moment où le traitement des gaz par combustion peut être arrêté au profit de méthodes alternatives de traitement :

- Production de CH₄: pour envisager un passage à un mode de traitement passif du biogaz, celle-ci doit être inférieure à 25 m³/h ou 5 m³/h/ha;
- Composition du biogaz : la teneur en méthane doit être inférieure à 25 % en mode stationnaire ;
- Pour les émissions surfaciques : les valeurs mesurées doivent être inférieures à 25 ppmv. Ce dernier critère a pour but de vérifier le bon état de performance du réseau de dégazage.

Les données du Tableau 18 indiquent que sur base des critères de production de méthane, le site remplit déjà les deux critères limites pour la valorisation à partir de 2016.

5.3.2 Émissions surfaciques

La dernière campagne de contrôle des émissions surfaciques s'est déroulée le 3 août 2015. Elle n'avait pas fait l'objet d'une discussion dans un rapport de suivi du C.E.T. de Belderbusch. Les concentrations mesurées étaient faibles et n'appelaient pas de commentaire particulier.

Les valeurs de concentrations mesurées sont présentées à la Figure 6 et reprises au Plan 4.

En regard des critères relatif à la fin de postgestion du biogaz, on peut constater que le seuil des 25 ppm n'est franchi que très localement. Les mesures n'indiquent pas de zone particulière de déperdition du biogaz au travers de la couverture supérieure. Comme attendu, les concentrations de fond au droit des zones d'enfouissement de classe 2 sont légèrement supérieures à celles enregistrées au droit de la zone de classe 3.

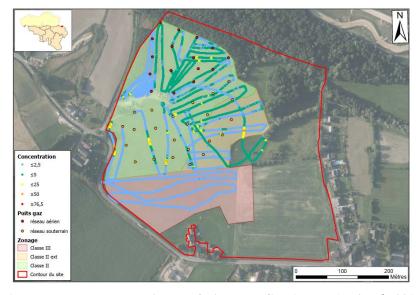


Figure 6: Mesure des concentrations surfaciques de CH₄ (en ppm) - 3 août 2015



6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le centre d'enfouissement technique réhabilité de Belderbusch, exploité jusqu'en 1998 et dont la postgestion est actuellement assurée par Suez Treatment & Recycling, a fait l'objet d'une 6^e campagne de contrôle par l'ISSeP en mars 2019. Cette campagne était principalement ciblée sur les eaux, avec toutefois une composante « Air » par le biais de l'examen de données relatives au biogaz fournies par l'exploitant.

Les trois composantes habituelles liées à la thématique « Eaux » ont été traitées :

- les effluents liquides (percolats, rejet de station d'épuration) ;
- l'eau du ruisseau de Belderbusch encaissant le rejet de la station d'épuration ;
- les eaux souterraines dans les piézomètres situés en amont et en aval du C.E.T.

Les investigations environnementales réalisées par l'ISSeP se concentraient sur les percolats et le rejet STEP. Pour les autres matrices (ESu et ESo), l'ISSeP s'est basé sur les résultats d'autocontrôle fournis par l'exploitant.

Les conclusions découlant de l'examen des données sont synthétisées ci-dessous.

6.1 Volet « Eaux »

6.1.1 Percolats

L'examen des résultats d'analyse des percolats jeunes (issus de la zone d'extension Est) et vieux (issus de l'ancienne zone de classe 2) montre que, pour la majorité des paramètres, la composition des percolats reste très stable sur la fenêtre temporelle considérée (2001-2019). Seuls les nitrates et la DBO5 montrent une tendance évolutive à l'augmentation depuis environ 2010 (de 20 à 80 mg/l pour les nitrates et de 100 à 300 mg O₂/l pour la DBO5). Les gammes observées indiquent que les percolats correspondent à de déchets toujours en phase méthanogène (Phase IV). Cela concorde avec les données de production de biogaz qui montrent plutôt que le site arrive en fin de phase de production de méthane.

Il y a peu de différences notables entre la composition des percolats jeunes et des percolats vieux, le percolat vieux étant toutefois légèrement moins chargé que le percolat jeune.

Le rapport DBO5/DCO et la teneur en DBO5 sont des indicateurs du potentiel de biodégradabilité résiduel des déchets. L'évolution temporelle de ces indicateurs semble suggérer un redémarrage du processus de biodégradation à partir de 2011 dans les percolats jeunes. Ce processus pourrait être dû à des entrées d'eau dans le massif de déchets. Ces mêmes paramètres dans les percolats vieux indiquent que le potentiel méthanogène résiduel serait similaire dans les deux zones malgré les périodes différentes d'exploitation.

6.1.2 Rejet STEP

Les prélèvements effectués lors de la campagne de mars 2019 indiquent que le rejet est conforme aux normes qui lui sont applicables (sectorielles ou particulières).

L'évolution de la composition des eaux traitées montre une amélioration au niveau de l'épuration des percolats. En effet, lors de la campagne de 2015, l'ISSeP mettait en évidence des non conformités concernant l'ammonium. Depuis lors, plus aucun dépassement n'a été détecté.

6.1.3 Eaux de surface

Le rejet de la STEP du C.E.T. constituant la majorité du débit du ruisseau au point de déversement, celui-ci impacte la qualité des eaux en aval du rejet.

On constate toutefois qu'en amont du rejet, la qualité est moyenne voire médiocre pour certains paramètres. Le rejet impacte le ruisseau principalement en ce qui concerne les substances azotées. Une diminution des concentrations pour ces paramètres est toutefois constatée au niveau du deuxième point de contrôle en aval (Pont de la Gendarmerie), bien que cela ne se



traduise pas nécessairement par une amélioration de la classe de qualité. Pour les autres substances telles par exemple la DCO, le rejet de la STEP a plutôt un effet de dilution par rapport aux concentrations observées en amont.

Ce constat d'impact a déjà été discuté en 2014 lors de la rédaction du nouveau permis de rejet. La situation n'ayant pas évolué ni positivement, ni négativement depuis, elle n'appelle pas de commentaire ou d'action particulière.

6.1.4 Eaux souterraines

La surveillance des eaux souterraines sous le C.E.T. de Belderbusch est réalisée par le biais de trois piézomètres situés en périphérie du site, un en amont du site (P1) et deux en aval (P2 et P3).

En 2014, lors du renouvellement du permis de rejet, des seuils de déclenchement (chlorures, ammonium, COT, nickel) ont été fixés pour le P2, suite au constat de contamination endogène et persistante en ce point. En cas de franchissement d'un de ces seuils, il est prévu que l'exploitant réalise un piézomètre de contrôle supplémentaire en aval du P2 afin de déterminer l'extension du panache de pollution vers l'est du C.E.T.

Depuis lors, les résultats de la surveillance ont mené aux constats suivants :

- Les eaux du piézomètre amont (P1) sont toujours de bonne qualité. Les teneurs en fer et en manganèse sont plus élevées que les valeurs observées au niveau régional, ce qui peut se justifier par la nature du sous-sol localement sous le C.E.T. Le COT y est plus élevée que dans les autres piézomètres et en augmentation depuis 2014.
- La contamination au piézomètre P2 est stable, mais avec des concentrations largement supérieures aux SV pour l'ammonium, les sulfates, le fer, le manganèse. Aucun des seuils de déclenchement fixés n'est dépassé. La tendance évolutive des concentrations en chlorures est plus préoccupante, dans le sens où une croissance régulière de ces concentrations est enregistrée. Le seuil de déclenchement au P2 n'est pas encore atteint, mais si la tendance se confirme, il le sera à court ou moyen terme.
- Les concentrations enregistrées au P3 sont très faibles, similaires à celles du piézomètre amont. Toutefois, l'augmentation (synchrone à celle observée au P2) des concentrations en chlorures est perceptible. Cela laisse penser à une extension vers l'est de la contamination en chlorures présente au P2.

En définitive, seuls les chlorures montrent un signe d'évolution de la contamination, les niveaux pour les autres paramètres étant à ce stade très stables. Ceci peut s'expliquer par la mobilité plus élevée des chlorures dans les eaux souterraines comparativement aux autres paramètres. Si la tendance à la hausse se poursuit, l'implantation d'un nouveau piézomètre en aval du P2 serait donc à prévoir, conformément aux conditions du permis. Dans l'intervalle, une attention particulière devra être portée sur l'évolution des concentrations de tous les paramètres traceurs au P2 et au P3, vu l'usage qu'il est fait de l'eau prélevée dans ce dernier.



6.2 Volet « Air »

Sur le C.E.T. de Belderbusch, du fait de l'arrêt des activités d'enfouissement avant la mise en place des conditions sectorielles, l'exploitant n'effectue pas le suivi réglementaire qu'elles imposent. Les données examinées, fournies par l'exploitant, concernaient donc uniquement la production de biogaz et sa composition en méthane.

Depuis le début de la surveillance, la production de biogaz a drastiquement diminué (diminution d'un facteur 10), mais sa composition en méthane restant stable, l'exploitant continue de le valoriser en moteur.

A moyen terme, lorsque l'exploitant devra renoncer à la valorisation du biogaz, il devra veiller à s'inspirer des travaux de l'ISSeP en matière de postgestion et respecter la hiérarchisation des modes de traitement sur base de critères relatifs à la production et à la composition du biogaz.

S. Herzet
Attachée
Cellule Déchets & SAR

C. Collart
Responsable
Cellule Déchets & SAR



7 REFERENCES

- 1. **ISSeP.** Site internet du réseau de contrôle des CET en Région wallonne (consultation du dossier technique et des études antérieures). [En ligne] http://environnement.wallonie.be/data/dechets/cet.
- 2. **ISSeP Collart C., Dengis P.** Réseau de contrôle des CET en Région wallonne CET de Belderbusch Première campagne de contrôle. 2001. rapport ISSeP n°1024/2001.
- 3. **ISSeP Collart C., Awono S., Kheffi A., Dengis P.** Réseau de contrôle des CET en Région wallonne CET de Belderbusch Deuxième campagne de contrôle. 2003-2004. rapport ISSeP n°1294/2004.
- 4. **ISSeP Bietlot E., Lebrun V., Collart C., Kheffi A., Monin M.** *Réseau de contrôle des CET en région wallonne CET de Belderbusch Troisième campagne de contrôle des eaux.* 2008. rapport ISSeP n°320/2009.
- 5. **ISSeP Bietlot E., Lebrun V., Collart C.** Réseau de contrôle des CET en Région wallonne CET de Belderbusch Eaux de surface et rejet STEP : complément d'analyses relatives au dosage des cyanures. 2009. rapport ISSeP n°2293/2009.
- 6. **ISSeP Bietlot E., Collart C.** Réseau de contrôle des CET en Région wallonne CET de Belderbusch Quatrième campagne de contrôle Partim EAU. 2012. rapport ISSeP n°726/2013.
- 7. —. Réseau de contrôle des CET en Région wallonne CET de Belderbusch Cinquième campagne de contrôle. 2015. rapport ISSeP n°1152/2015.
- 8. **ISSeP Dosquet D., Herzet S.** *Campagne de mesures de dégazage (émissions surfaciques) au CET de Belderbusch.* 2015. rapport de prélèvements n°3957/2015.
- 9. **ISSeP le Bussy O., Bietlot E., Collart C.** Réseau de contrôle des C.E.T. en Région wallonne Rapport sur la qualité des eaux autour des C.E.T. Edition 2017. 2017. n°0086/2017.
- 10. **Pohland F.G., Deryen J.T., Ghosh S.B.** Leachate and gaz quality changes during landfill stabilization of municipal refuse. *Anaerobic digestion, Proceeding of the third International Symposium.* 1983, pp. 185 202.
- 11. **Geosyntec Consultants.** *Implementation of the EPCC methodology for assessment of functional stability, Mohawk Valley Landfill, New York.* 2016. p. 107 pp., Final report. Project number ME1165.



PLANS

Plan 1: Localisation du site sur la carte topographique au 1:10 000^e

Plan 2: Plan des installations et zones d'exploitation

Plan 3 : Localisation des points de prélèvements de 2019

Plan 4 : Concentrations surfaciques de méthane (campagne 2015)



ANNEXES

Total: 31 pages

Annexe 1 : Approche géocentrique (24 avril 2019)

Annexe 2 : Rapport de prélèvements ISSeP (Rapport n°856/2019)

Annexe 3 : Rapport d'essais du laboratoire de l'ISSeP (Rapport ISSeP 1253/2019)



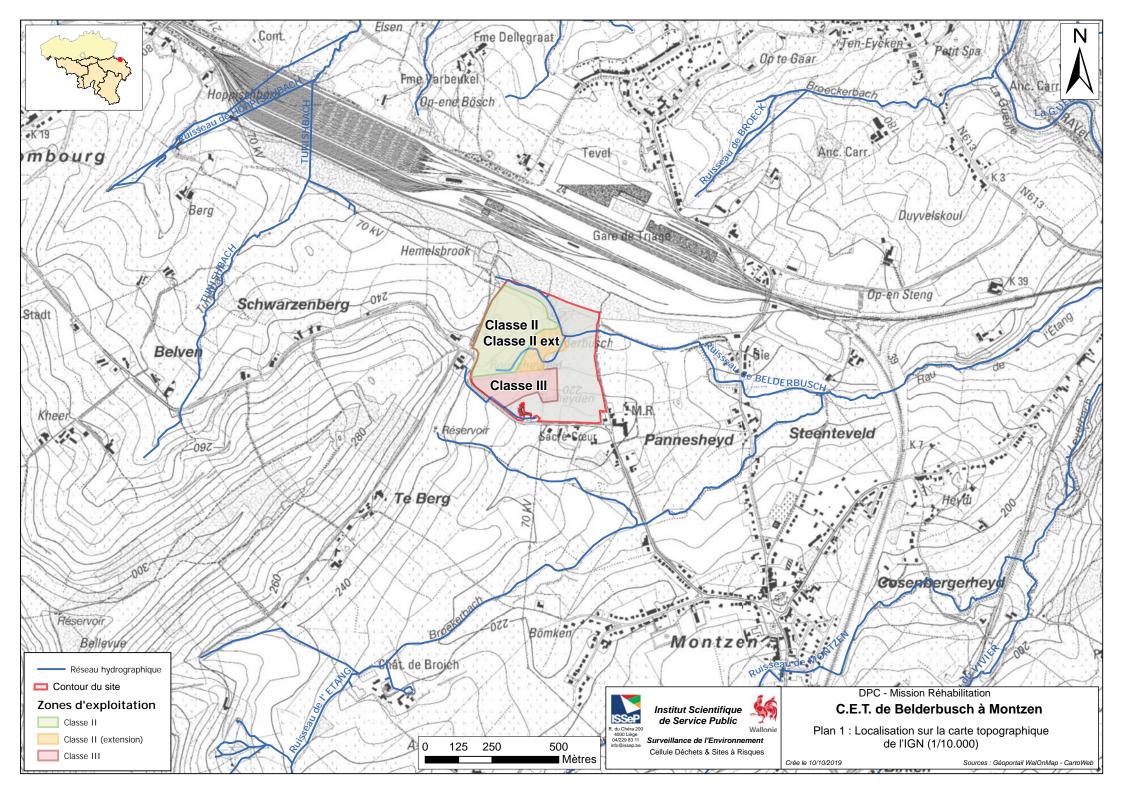
Annexe 1 : Approche géocentrique (24 avril 2019) (17 pages)

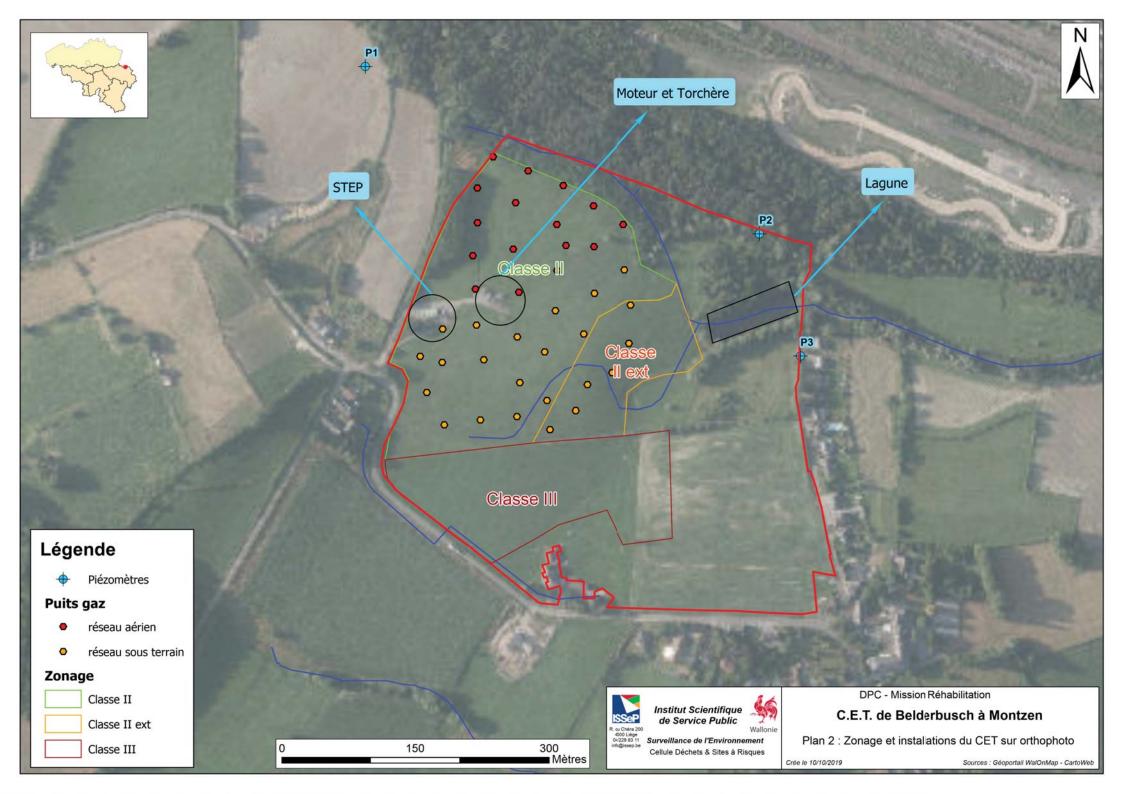


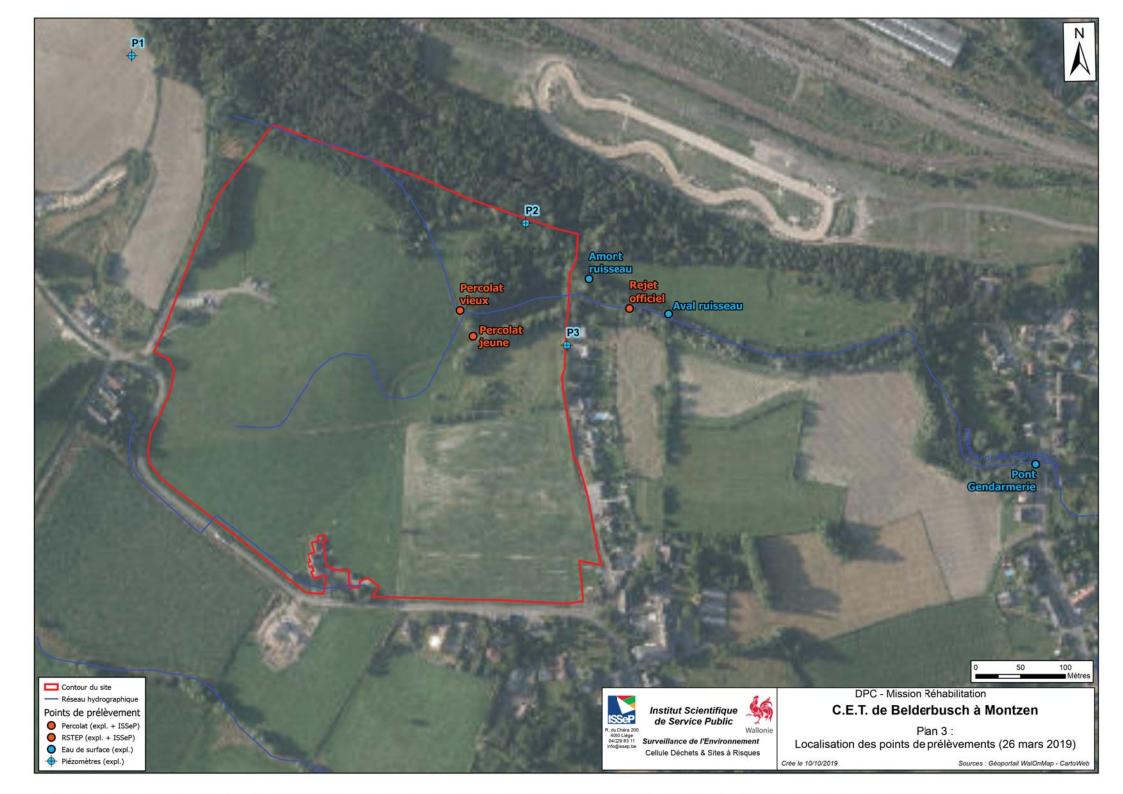
Annexe 2 : Rapport de prélèvements ISSeP (Rapport n°856/2019) $(3 \ pages)$



Annexe 3 : Rapport d'essais du laboratoire de l'ISSeP (Rapport ISSeP 1253/2019) (11 pages)











Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région walonne



Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 Namur (Belgique)

Tél.: +32 (0) 81 33 50 50 Fax: +32 81 33 63 22

Résultat de l'approche géocentrique

Définition du cercle de la recherche :

Coordonnées de centre X :261.690MètresCoordonnées de centre Y :157.482MètresRayon du cercle :2.500Mètres

Période du 01/01/1994 *au* 01/04/2019

Ouvrages de prise d'eau souterraine avec historique des débits

Distance: 482 X(M): 262.025 Code Ouvrage: 43/1/2/015 Dénomination ou lieu-Dit: PUITS PANNESHEYDT

Direction: S-E Y(M): 157.135 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : CALCAIRES CARBONIFERES DU MASSIF DE LA VESDRE

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire: A.C.I.S. ASBL Code du titulaire: 92094/00115 Existence d'une zone de No

prévention ?

Adresse: RUE DE LA PAIRELLE 33-34 Numéro d'autorisation: 2005/6/B/00001

500 NAMUR

Usage principal de l'eau : CONSOMMATION HUMAINE, EXCEPTE USAGE PRIVE (MENAGES)

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		6.000
2017	656	6.000
2016	435	6.000
2015	3.918	6.000
2014	4.205	6.000
2013	3.019	6.000
2012	3.698	6.000
2011	2.886	6.000
2010	2.994	6.000
2009	3.005	6.000
2008	3.223	6.000
2007	2.561	6.000
2006	1.000	6.000
2005	193	6.000

Caractéristiques de l'ouvrage

Caractéristiques de l'ouvrage

VOIR COUPE IMG

Distance: 950 X(M): 262.099 Code Ouvrage: 35/5/8/070 Dénomination ou lieu-Dit: PUITS FORÉ ROCKS

Direction: N-E Y(M): 158.339 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : CALCAIRES CARBONIFERES DU MASSIF DE LA VESDRE

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : ROCKS FRANÇOIS Code du titulaire : 63088/00075 Existence d'une zone de No

prévention ?

Adresse: RUE DU BOIS, 4 Numéro d'autorisation: 2010/6/D/00016

485 MONTZEN

Usage principal de l'eau : NETTOYAGE DE LOCAUX ET/OU DE MATERIEL

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		500
2017		500
2016		500
2015		500
2014		500
2013		500
2012		500
2011		500
2010		500

Distance: Code Ouvrage: X(M): 263.344 Dénomination ou lieu-Dit : 1.661 43/1/2/004 **STEIN** Direction: Y(M): Commune: Ouvrage en activité : Ε 157.632 Oui **PLOMBIERES** Nature de l'ouvrage : A DETERMINER

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

485 PLOMBIERES

Nom du titulaire : BRANDT VINCENT Code du titulaire : 63088/0039 Existence d'une zone de No

prévention ?

Adresse: LANGHAAG 47 Numéro d'autorisation: 1997/6/D/00866

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		
2017		
2016		
2015	2.043	
2014	2.394	
2013		
2012	1.925	
2011	2.390	
2010	2.311	
2009	2.108	
2008		
2007	2.003	
2006		
2005		
2004	1.802	
2003	1.815	
2002	1.603	
2001	966	
2000		

Distance:	1.664	X(M):	260.901	Code Ouvrage:	35/5/8/061	Dénomination ou lieu-Dit :	RUE DU CHEVAL BLANC 128
D: //		T7/3 (F)	4 = 0 0 4 =	C	DI 01 (DIEDEG	0 (1.17)	

Direction: N-O Y(M): 158.947 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS TRADITIONNEL

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : FASSOTTE YVES Code du titulaire : 63088/00019 Existence d'une zone de Non

prévention ?

Adresse: RUE DU CHEVAL BLANC 128 Numéro d'autorisation: 1998/6/D/01213

485 HOMBOURG

Usage principal de l'eau : AGRICULTURE - HORTICULTURE - ARBORICULTURE ...

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		
2017		
2016		
2015		
2014		
2013		
2012		
2011		
2010		
2009		
2008		
2007		
2006		
2005		
2004		
2003		
2002	760	
2001	777	
2000		

Code Ouvrage: Distance: 2.182 X(M): 261.269 Dénomination ou lieu-Dit : **WEYDT** 43/1/2/008 Direction: Y(M): Commune: Ouvrage en activité : S 155.341 **PLOMBIERES** Oui

Nature de l'ouvrage : SOURCE A L'EMERGENCE

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : PALM OLIVIER ET ROEBROEKS VALERIE Code du titulaire : 63088/00031 Existence d'une zone de No

prévention?

Adresse: RUE DU CHATEAU DE GRAAT 90

485 MONTZEN

Numéro d'autorisation : 1997/6/D/00320

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		3.000
2017		3.000
2016		3.000
2015		3.000
2014		3.000
2013		3.000
2012	3.142	3.000
2011	3.142	3.000
2010	2.898	3.000
2009	3.463	3.000
2008		3.000
2007		3.000
2006		3.000
2005		3.000
2004	2.612	3.000
2003	2.441	3.000
2002	2.653	3.000
2001	2.377	3.000
2000		3.000

Distance:	2.274	X(M):	261.803	Code Ouvrage:	43/1/2/007	Dénomination ou lieu-Dit :	PUITS FORE MEENS
Direction:	S	Y(M):	155.211	Commune:	WELKENRAEDT	Ouvrage en activité :	Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : CRETACE INDIFFERENCIE DU PAYS DE HERVE

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : MEENS GUY ET GEORGES Code du titulaire : 63084/00023 Existence d'une zone de Non

prévention?

Adresse: LINDE, 5 Numéro d'autorisation: 1997/6/D/00648 484 HENRI-CHAPELLE

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		3.000
2018		8.000
2017	6.178	3.000
2016	6.245	3.000
2015	6.227	3.000
2014	7.105	3.000
2013		3.000
2012	5.479	3.000
2011	5.517	3.000
2010	5.417	3.000
2009	2.785	3.000
2008		3.000
2007		3.000
2006		3.000
2005		3.000
2004	1.720	3.000
2003	442	3.000
2002	442	3.000
2001	486	3.000
2000		3.000

Distance: X(M): Code Ouvrage: Dénomination ou lieu-Dit : 2.292 263.982 43/1/3/006 COLL. BAHNHOFSTRASSE LOT 2 ET PANHUIS LOT 1 Direction: Y(M): Commune: Ouvrage en activité : Ε 157.515 **PLOMBIERES** Oui Nature de l'ouvrage : **FOUILLE**

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Distance: 2.351 X(M): 259.425 Code Ouvrage: 43/1/1/016 Dénomination ou lieu-Dit: PUITS KUEPPER

Direction: O Y(M): 156.853 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS TRADITIONNEL

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Distance: 2.380 X(M): 260.279 Code Ouvrage: 35/5/7/020 Dénomination ou lieu-Dit: PUITS SIPLUME

Direction: N-O Y(M): 159.399 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

379 FOURON-SAINT-MARTIN

Nom du titulaire: SIPLUM SPRL Code du titulaire: 73109/00003 Existence d'une zone de No

prévention ?

Adresse: KWINTEN 30 Numéro d'autorisation: 2008/6/D/00018

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

us ann	incis ac i ourrage		
	Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
	2018		2.400
	2017		2.400

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2016		2.400
2015		2.400
2014		2.400
2013		2.400
2012		2.400
2011		2.400
2010		2.400
2009		2.400
2008		2.400

Distance: Code Ouvrage: Dénomination ou lieu-Dit : 2.387 X(M): 259.800 35/5/7/001 **WELHET** Direction: Commune: Ouvrage en activité : N-O Y(M): 158.940 **PLOMBIERES** Oui Nature de l'ouvrage : **PUITS TRADITIONNEL**

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : SCHYNS ERIC Code du titulaire : Existence d'une zone de 63088/00065 Non

prévention?

Adresse: **RUE DE SIPPENAEKEN 114** Numéro d'autorisation : 1997/6/D/00054

485 HOMBOURG

Usage principal de l'eau : USAGE DOMESTIQUE ET SANITAIRE

Debits annuels de	l'ouvrage		
	Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
	2018		
	2017		
	2016		
	2015		
	2014		
	2013		

D /1	-	7 7	
Dehite	annuels	dol	ouvrage
Devus	unnucis	uci	unviuge

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2012		
2011		
2010		
2009		
2008		
2007		
2006		
2005		
2004		
2003		0
2002		0
2001		0
2000		0
1999		0
1998	317	0
1997	317	0

Distance:	2.426	X(M):	263.936	Code Ouvrage:	43/1/3/007	Dénomination ou lieu-Dit :	PUITS FORÉ SEEL
Direction:	Е	Y(M):	156.566	Commune:	PLOMBIERES	Ouvrage en activité :	Oui
				Nature de l'ouvrage :	PUITS FORE		

Nappe sollicitée : MASSIF SCHISTO-GRESEUX DU BASSIN DE LA VESDRE (FRASNIEN,FAMENNIEN)

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : SEEL SERGE Code du titulaire : 63088/00076 Existence d'une zone de Non

prévention ?

Adresse: BAMBUSCH, 86 Numéro d'autorisation: 2011/6/D/00026

485 MORESNET

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)

Débits annuels de l'ouvrage

Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
2018		1.800
2017		1.800
2016		1.800
2015		1.800
2014		1.800
2013		1.800
2012		1.800
2011		1.800

Code Ouvrage: Distance: 2.483 X(M): 261.179 35/5/8/059 Dénomination ou lieu-Dit : LATTENHEUER Direction: N Y(M): 159.912 Commune: **PLOMBIERES** Ouvrage en activité : Oui Nature de l'ouvrage : **PUITS FORE**

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

485 HOMBOURG

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : HABETS DIDIER Code du titulaire : 63088/00062 Existence d'une zone de Nor

prévention ?

Adresse: LATTENHEUER 38-40 Numéro d'autorisation: 2002/6/D/00010

Usage principal de l'eau : ELEVAGE

Débits annuels de l'ouvrage

us annuei	is de i ouvrage		
	Année	Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
	2018		3.000
	2017		3.000
	2016	4.876	3.000
	2015	4.636	3.000
	2014	3.212	3.000
	2013		3.000
	2012	7.690	3.000

Débits annuels de l'ouvrage

Volume Prélevé (M³)	Volume autorisé (M³)
8.581	3.000
6.447	3.000
4.846	3.000
4.140	3.000
4.474	3.000
	3.000
	3.000
2.652	3.000
2.486	3.000
2.184	3.000
	8.581 6.447 4.846 4.140 4.474 2.652 2.486

Piézomètres avec historique des Niveaux

Distance: 160 X(M): 261.839 Code Ouvrage: 43/1/2/013 Dénomination ou lieu-Dit: BELDERBUSCH P2 AVAL

Direction: E Y(M): 157.541 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date Niveau de référence de cette mesure	Niveau relatif mesuré	Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
--	--------------------------	-----------------------------------	----------------------

Distance: 214 X(M): 261.885 Code Ouvrage: 43/1/2/014 Dénomination ou lieu-Dit: BELDERBUSCH P3 AVAL

Direction: S-E Y(M): 157.394 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date Niveau de référence de cette mesure	Niveau relatif mesuré	Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
---	--------------------------	-----------------------------------	----------------------

Distance: 377 X(M): 261.397 Code Ouvrage: 43/1/2/012 Dénomination ou lieu-Dit: BELDERBUSCH P1 AMONT

Direction: N-O Y(M): 157.719 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date Niveau de référence de cette mesure		Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
--	--	-----------------------------------	----------------------

Distance: 812 X(M): 260.878 Code Ouvrage: 43/1/2/003 Dénomination ou lieu-Dit: MON6 - SWARTEBERG - SURVEY NITRATE

Direction: O Y(M): 157.484 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Non

Nature de l'ouvrage : PUITS TRADITIONNEL

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date	Niveau de référence de cette mesure		Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
	de cette mesure	mesurė	reau calcule	

Distance: 1.020 X(M): 262.060 Code Ouvrage: 35/5/8/068 Dénomination ou lieu-Dit: SURVEY NITRATE

Direction: N Y(M): 158.432 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Non

Nature de l'ouvrage : PUITS TRADITIONNEL

Nappe sollicitée : SABLES DE AACHEN DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure : 210,29

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date Niveau de référence de cette mesure Niveau relatif mesuré Niveau absolu de l'eau calculé Débit associé (M³/h)	
---	--

Distance: 1.186 X(M): 262.001 Code Ouvrage: 43/1/2/017 Dénomination ou lieu-Dit: SONDES GÉOTHERMIQUES RENKENS

Direction: S Y(M): 156.338 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : SONDE GÉOTHERMIQUE SANS POMPAGE

Nappe sollicitée : CALCAIRES CARBONIFERES DU MASSIF DE LA VESDRE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Niveau de référence	Niveau relatif	Niveau absolu de	Débit associé (M³/h)
de cette mesure	mesuré	l'eau calculé	

Caractéristiques de l'ouvrage

VOIR COUPE IMG

Distance: 1.390 X(M): 261.788 Code Ouvrage: 43/1/2/019 Dénomination ou lieu-Dit: SONDES GÉOTHERMIQUES CLAASSENS (3)

Direction: S Y(M): 156.095 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : SONDE GÉOTHERMIQUE SANS POMPAGE

Nappe sollicitée : CALCAIRES CARBONIFERES DU MASSIF DE LA VESDRE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date	Niveau de référence	Niveau relatif	Niveau absolu de	Débit associé (M³/h)
	de cette mesure	mesuré	l'eau calculé	

Caractéristiques de l'ouvrage

VOIR COUPES

Distance: 1.403 X(M): 260.298 Code Ouvrage: 43/1/1/015 Dénomination ou lieu-Dit: SONDES GÉOTHERMIQUES DISTLER

Direction: O Y(M): 157.656 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : SONDE GÉOTHERMIQUE SANS POMPAGE

Nappe sollicitée : TERRAINS HOUILLERS INDIFFERENCIES

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

	Date	Niveau de référence	Niveau relatif	Niveau absolu de	Débit associé (M³/h)
Date	de cette mesure	mesuré	l'eau calculé	Debit associe (M1/II)	

Caractéristiques de l'ouvrage

Caractéristiques de l'ouvrage

VOIR COUPE IMAGE

Distance: 2.131 X(M): 259.860 Code Ouvrage: 43/1/1/004 Dénomination ou lieu-Dit: F2 HOMBOURG

Direction: S-O Y(M): 156.390 Commune: PLOMBIERES Ouvrage en activité: Non

Nature de l'ouvrage : PUITS FORE

Nappe sollicitée : CRETACE INDIFFERENCIE DU PAYS DE HERVE

Niveau de repère de la mesure : 310,00

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date	Niveau de référence de cette mesure		Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
	de cette mesure	mesure	i eau calcule	

Distance: 2.218 X(M): 262.100 Code Ouvrage: 43/1/2/018 Dénomination ou lieu-Dit: SONDE GÉOTHERMIQUE PÖNSGEN

Direction: S Y(M): 155.302 Commune: WELKENRAEDT Ouvrage en activité: Oui

Nature de l'ouvrage : SONDE GÉOTHERMIQUE SANS POMPAGE

Nappe sollicitée : CALCAIRES CARBONIFERES DU MASSIF DE LA VESDRE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date	4		Niveau absolu de	Débit associé (M³/h)
	de cette mesure	mesuré	l'eau calculé	

Caractéristiques de l'ouvrage

VOIR COUPE IMG

Distance: 2.454 X(M): 262,626 Code Ouvrage: 35/5/8/071 Dénomination ou lieu-Dit : SPI_PF005 Direction: N Y(M): 159.751 Commune: **PLOMBIERES** Ouvrage en activité : Non Nature de l'ouvrage : **PUITS FORE**

Nappe sollicitée : QUATERNAIRE INDIFFERENCIE

Niveau de repère de la mesure :

Historique des niveaux pour cet ouvrage

Date			Niveau absolu de l'eau calculé	Débit associé (M³/h)
------	--	--	-----------------------------------	----------------------



Siège social et site de Liège :

Rue du Chéra, 200 B-4000 Liège

Tél: +32(0)4 229 83 11 Fax: +32(0)4 252 46 65 Site web: http://www.issep.be Site de Colfontaine :

Zoning A. Schweitzer Rue de la Platinerie B-7340 Colfontaine Tél: +32(0)65 61 08 11 Fax: +32(0)65 61 08 08

Liège, le 27 mars 2019

Rapport de prélèvements d'eaux C.E.T. de Belderbusch à Montzen

- Rapport n° 856/2019 -

Date des prélèvements : 26 mars 2019

Adresse complète	Rue de Hombourg à 4580 Montzen-Plombières.
Prélèvements par	E. Bietlot, Cellule Déchets et Sites à Risques
A la demande de	SPW - Département de la Police et des Contrôles (DPC)
Propriétaire du site	Suez Treatment & Recycling
Contexte de la campagne	Réseau de contrôle des C.E.T. Sixième campagne de prélèvement d'eaux
Personnes présentes	Thierry Renard et un collaborateur – Suez Treatment & Recycling Un préleveur du laboratoire Malvoz
Auteur	E. Bietlot, Cellule Déchets et Sites à Risques
Véhicule utilisé	Véhicule ISSeP

Ce document comporte 3 pages





1 CONTEXTE

La campagne de prélèvements des eaux de 2019 s'inscrit dans le cadre de la sixième campagne de contrôle sur le C.E.T. de Belderbusch.

Elle a été planifiée au même moment que l'autocontrôle de l'exploitant, lequel s'est tenu sur deux jours (25 et 26 mars 2019).

2 REALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements de l'ISSeP ont eu lieu le 26 mars 2019, tous en doublon de l'autocontrôle (prélèvements par Suez, analyses par le laboratoire Malvoz).

L'ISSeP a procédé aux prélèvements de trois stations :

- Le rejet officiel de la STEP (débordement de la lagune).
- Les percolats jeunes, en sortie immédiate du tuyau connecté au système de drainage (au niveau du cabanon).
- Les percolats vieux, en sortie du tuyau connecté au système de drainage (au niveau d'une chambre de visite dont le fond était rempli de matières sédimentées).

Cette même journée, l'exploitant a procédé aux prélèvements des piézomètres P1 et P2 ainsi que des eaux de surface (amont rejet, aval immédiat et Pont de la Gendarmerie). Le piézomètre P3 a été échantillonné la veille, le 25 mars 2019.

Les prélèvements par l'ISSeP ont été réalisés au moyen d'un saut en plastique conventionnel.

Toutes les stations de contrôle sont localisées sur fond de photo aérienne à la Figure 1.

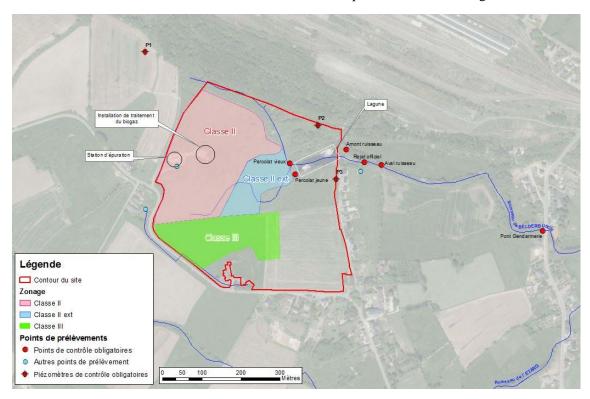


Figure 1: Localisation des stations de contrôle existantes sur le C.E.T.

La visite a été réalisée par temps sec et relativement frais.



3 RESULTATS DES MESURES IN SITU

Les mesures des paramètres physicochimiques effectuées par l'ISSeP lors des prélèvements sont présentées au Tableau 1. Tous les prélèvements ont été réalisés en doublon du laboratoire Malvoz.

Tableau 1 : Mesures physicochimiques in situ dans les percolats et le rejet officiel

Stations	Référence Laboratoire	Conductivité (µS/cm)	pН	O ₂ (mg/l)	O ₂ (%)	Eh (mV)	T (°C)	Remarques
Percolat jeune (LIX J)	GE2/214/1	11440	7.59	1.69	17.3	-33.4	16	Débit : 0.5-1m³/h.
Percolat vieux (LIX V)	GE2/214/2	9720	7.83	4.45	42.2	-46.1	12.6	Débit : 2m³/h.
Rejet officiel	GE2/214/3	1752	7.83	8.66	9.1	-44.0	9.1	Prélèvement ponctuel. Débit 6.3m³/h

4 OBSERVATIONS

- L'exploitant a réalisé un prélèvement ponctuel sur le rejet STEP.
- L'ISSeP a procédé aux prélèvements de percolats (jeunes et vieux), du rejet officiel et du piézomètre P2 pour le compte de l'AFCN. La campagne de l'AFCN vise à détecter l'accumulation de NORM (Naturally Occurring Radioactive Material) dans les émissions des C.E.T. ou dans les récepteurs potentiels (eaux de surface, eaux souterraines).

Emerance Bietlot Attachée, Cellule Déchets et Sites à Risques



Siège social et site de Liège :

Rue du Chéra, 200 B-4000 Liège

Tél: +32(0)4.229.83.11 Fax: +32(0)4.252.46.65

site web: http://www.issep.be

Site de Colfontaine :

Zoning A. Schweitzer, rue de la Platinerie B-7340 Colfontaine

Tél: +32(0)65.61.08.11 Fax: +32(0)65.61.08.08



Page 1/11

Liège, le 9 mai 2019

RAPPORT D'ESSAIS

Rapport nº 1253/2019

1. Renseignements relatifs à la commande :

Demandeur : Madame D. Dosquet pour le compte de l'ISSeP – Cellule Déchets et Sites

à risques.

Réf. bon de commande : Contrôle BEL 2019 Identif. comm. ISSeP : GE2/2019/0214

2. Echantillons soumis aux essais:

Nature: trois eaux

Echantillonnage: Par vos soins

Ident. ISSeP	Réf. client	Réceptionné le
GE2/2019/0214/1	Lix-J	26/3/2019
GE2/2019/0214/2	Lix-V	26/3/2019
GE2/2019/0214/3	Officiel	26/3/2019

3. Analyses demandées :

Suivant masques d'encodage distribués aux différentes Cellules.

4. Procédures:

Voir en annexe.

5. <u>Résultats</u>:

Les résultats sont repris dans les tableaux ci-joints.







Edité par l'Unité Technique CET Contact : BIETLOT Emerance, DOSQUET Danièle

Date d'édition : 19/03/2019

Masque d'encodage pour la campagne : contrôle BEL 2019 **DLA Minérale**

Destinataire: Laboratoire ISSeP Responsable: Marie-France Canisius

Dossier	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/1	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2	GE2/214/2
Réserve O/N Motif réserve Remarque																																							
Motif rés																																							
Réserve O/N	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z
Bout	MSU	MSD	DCX	DBX	TAC	ANO	ANO	ANO	MT1	MT1	MT1	MT1	AZO	ANO		_	AZO	AZO	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MT1	MER	MSU	MSD	ŏ	DBX	TAC	ANO	ANO	ANO	MT1
Méthode	Me1/020	Me1/018	Me1/172	Me1/009	Me1/199	Me1/094	Me1/094	Me1/094	Me1/014	Me1/014	Me1/014	Me1/014	Me1/320	Me1/011	Me1/012	SM 4500 S2-	Me1/249	Me1/322	Me1/014	Me1/243	Me1/103	Me1/243	Me1/243	Me1/243	Me1/014	Me1/243	Me1/243	Me1/014	Me1/014	Me1/206	Me1/020	Me1/018	Me1/172	Me1/009	Me1/199	Me1/094	Me1/094	Me1/094	Me1/014
Accréd. O/N Méthode	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	z	0	0	0	0	0	0	0	0	z	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ssp	FC	5	FC	FC	FC	FC	5	FC	FC	FC	FC	FC	IFC	IFC	FC	FC	IFC	MFC	FC	FC	FC	MFC	IFC	1FC	1FC	MFC	1FC	1FC	1FC	MFC	1FC	1FC	1FC	1FC	1FC	1FC	1FC	AFC.	AFC.
Date analyse Resp	27-03-19 MFC	26-03-19 MFC	28-03-19 MFC	28-03-19 MFC	26-03-19 MFC	29-03-19 MFC	29-03-19 MFC	29-03-19 MFC	12-04-19 MFC	12-04-19 MFC	12-04-19 MFC	12-04-19 MFC	1-04-19 MFC	28-03-19 MFC	29-03-19 MFC	1-04-19 MFC	2-04-19 MFC	29-03-19 M	8-04-19 MFC	11-04-19 MFC	9-04-19 MFC	11-04-19 N	11-04-19 MFC	11-04-19 MFC	16-04-19 MFC	11-04-19 N	11-04-19 MFC	10-04-19 MFC	10-04-19 MFC	1-04-19 N	27-03-19 MFC	26-03-19 MFC	28-03-19 MFC	28-03-19 MFC	26-03-19 MFC	29-03-19 MFC	29-03-19 MFC	29-03-19 MFC	12-04-19 MFC
Unité	3.6 mg/l	I/Im	1645 mg 02/l	66 mg 02/I	4676 mg CaCO3/I	1384 mg Cl/l	81 mg SO4/I	42 mg NO3/I	146 mg/l	140 mg/l	1126 mg/l	500 mg/l	13.3 mg PO4/I	0.54 mg/l	23 µg/l	0.028 mg/l	800 mg N/I	800 mg N/I	5.5 mg/l	19.2 µg/l	l/gn	388 µg/l	l/8n	132 µg/l	94 µg/l	11.5 µg/l	99 µg/l	8321 µg/l	486 µg/l	µg/l	24 mg/l	l/lm	1065 mg 02/l	41 mg 02/l	3334 mg CaCO3/I	1675 mg Cl/l	63 mg SO4/I	6 mg NO3/I	186 mg/l
Résultat		< 0.1			7											0					< 0.25		< 6.3							< 0.05	L	< 0.1							
Matrice	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat	Lixiviat
Nom param Matrice	MES	Mat. Sédim.	000	DBOS	TAC	to	S04=	NO3	Ca tot	Mg tot	Na tot	K tot	Ortho-PO4	Ľ.	CN- tot	S-	N ammo.	N Kj.	P tot	As tot	Cd tot	Cr tot	Cu tot	Ni tot	Sn tot	Pb tot	Zn tot	Fe tot	Mn tot	Hg tot	MES	Mat. Sédim.	000	DBOS	TAC	- 5	S04=	NO3	Ca tot
NrParam	42	112	36	38	132	∞	21	37	127	126	117	124	125	22	39	113	41	40	129	15	14	10	23	11	12	13	114	Т	29	24	42	112	36	38	132	∞	21	37	127
Station	BEL-LIX J	BEL-LIX J	BEL-LIX J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX J	BEL-LIX J	BEL-LIX_J	BEL-LIX J	BEL-LIX_J	BEL-LIX J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX J	BEL-LIX J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX_J	BEL-LIX V	BEL-LIX_V	BEL-LIX_V	BEL-LIX V	BEL-LIX_V	BEL-LIX_V	BEL-LIX_V	BEL-LIX V	BEI-IIX V							
NrStation	119	119	119	119	119	119	119	119	119		119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	119	120	120	120	120	120	120	120	120	120
	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19	26-03-19
Code Echanti D.Prélèv	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/0011	190326/00120	190326/00120	190326/00120	190326/00120	190326/0012	190326/0012	190326/0012	190326/0012	190326/0012





Lixiviat	ot Lixiviat		Nom param Na tot	117	Na tot
Lixiviat 366 mg/l	Lixiviat	Lixiviat	K tot Lixiviat	124 K tot Lixiviat	BEL-LIX_V 124 K tot Lixiviat
Lixiviat 1.36 mg PO4/I	Lixiviat		Ortho-PO4 Lixiviat	125 Ortho-PO4 Lixiviat	Ortho-PO4 Lixiviat
Lixiviat 0.5 mg/l			F- Lixiviat	22 F- Lixiviat	BEL-LIX_V 22 F- Lixiviat
Lixiviat 6.3 µg/l	Lixiviat		CN- tot Lixiviat	39 CN- tot Lixiviat	CN- tot Lixiviat
Lixiviat 0.019 mg/l			S- Lixiviat	113 S- Lixiviat	BEL-LIX_V 113 S- Lixiviat
Lixiviat 550 mg N/I	Lixiviat		N ammo. Lixiviat	41 Nammo. Lixiviat	N ammo. Lixiviat
Lixiviat 550 mg N/I	Lixiviat		N Kj. Lixiviat	40 N Kj. Lixiviat	N Kj. Lixiviat
Lixiviat 2.2 mg/l	Lixiviat		P tot Lixiviat	129 P tot Lixiviat	P tot Lixiviat
Lixiviat 130 µg/l	Lixiviat		As tot Lixiviat	15 As tot Lixiviat	As tot Lixiviat
Lixiviat < 0.25	Lixiviat < 0.25	< 0.25	Cd tot Lixiviat < 0.25	14 Cd tot Lixiviat < 0.25	Cd tot Lixiviat < 0.25
Lixiviat 113 µg/l	Lixiviat		Cr tot Lixiviat	10 Cr tot Lixiviat	Cr tot Lixiviat
Lixiviat < 6.3	Lixiviat < 6.3	< 6.3	Cu tot Lixiviat < 6.3	23 Cu tot Lixiviat < 6.3	Cu tot Lixiviat < 6.3
Lixiviat 69	Lixiviat		Ni tot Lixiviat	11 Ni tot Lixiviat	Ni tot Lixiviat
Lixiviat 39 µg/l	Lixiviat		Sn tot Lixiviat	12 Sn tot Lixiviat	Sn tot Lixiviat
Lixiviat < 06.3	Lixiviat		Pb tot Lixiviat	13 Pb tot Lixiviat	Pb tot Lixiviat
Lixiviat 38 µg/l	Lixiviat		Zn tot Lixiviat	114 Zn tot Lixiviat	Zn tot Lixiviat
Lixiviat 11541 µg/l	Lixiviat		Lixiviat	1 Fe tot Lixiviat	Fe tot Lixiviat
Lixiviat 331 µg/l	Lixiviat		Mn tot Lixiviat	29 Mn tot Lixiviat	Mn tot Lixiviat
Lixiviat < 0.05	Lixiviat		Hg tot Lixiviat	24 Hg tot Lixiviat	Hg tot Lixiviat
EAU 11.2 mg/l	EAU		MES EAU	42 MES EAU	MES EAU
EAU < 0.1	EAU		Mat. Sédim. EAU	. 112 Mat. Sédim. EAU	Mat. Sédim. EAU
EAU 168 mg 02/l	EAU		DCO EAU	36 DCO EAU	36 DCO EAU
	EAU	DS EAU	DBO5 EAU	38 DBO5 EAU	BEL-OFFICIEL 38 DBOS EAU
EAU 240 mg CI/I			EAU	. 8 CI- EAU	8 CI- EAU
EAU		SO4= EAU	S04=	21 SO4=	BEL-OFFICIEL 21 SO4=
EAU		NO3 EAU	NO3	. 37 NO3	NO3
EAU		CN- tot EAU	CN- tot	. 39 CN- tot	CN- tot
EAU		N ammo. EAU	N ammo.	. 41 Nammo.	N ammo.
EAU	EAU		N Kj. EAU	. 40 N Kj. EAU	N Kj. EAU
EAU 0.34 mg/l	EAU		P tot EAU	. 129 P tot EAU	P tot EAU
EAU 12.3 µg/l	EAU		As tot EAU	15 As tot EAU	As tot EAU
EAU 32 μg/l	EAU		Cr tot EAU	10 Cr tot EAU	Cr tot EAU
EAU 8.9 µg/l	EAU		Cu tot EAU	23 Cu tot EAU	Cu tot EAU
EAU 24 µg/l	EAU		Ni tot EAU	11 Ni tot EAU	Ni tot EAU
EAU 10.2 μg/l	EAU 1	1	Pb tot EAU 1	13 Pb tot EAU 1	Pb tot EAU 1
EAU 144 μg/l	EAU		Zn tot EAU	114 Zn tot EAU	Zn tot EAU
EAU	EAU		EAU	1 Fe tot EAU	Fe tot EAU
EAU		Fe diss. EAU	Fe diss.	2 Fe diss.	Fe diss.
EAU 372 µg/l	EAU			29 Mn tot EAU	EAU
FAII			Mn tot EAU	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	





Edité par l'Unité Technique CET

Contact: BIETLOT Emerance, DOSQUET Danièle

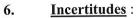
Date d'édition : 19/03/2019

Masque d'encodage pour la campagne : contrôle BEL 2019 **DLA Organique**

Laboratoire ISSeP Caroline Nadin

Destinataire: Responsable:







Les incertitudes élargies relatives des paramètres accrédités sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Méthode d'analyse	Incertitude élargie k=2 (a)	Remarques
Matières en suspension	Me1/20	25%	
Matières sédimentables	Me1/18	-	
Demande chimique en oxygène	Me1/172	19%	
DBO5	Me1/009	39%	
TAC	Me1/199	8%	
Chlorures	Me1/094	8%	
Sulfates	Me1/094	15%	
Nitrates	Me1/094	7%	
Calcium	Me1/014	13%	
Magnésium	Me1/014	15%	
Sodium	Me1/014	13%	l'incertitude de mesure est calculée à partir de résultats d'essais intralaboratoires (pas de composante de reproductibilité interlaboratoire)
Potassium	Me1/014	20 %	l'incertitude de mesure est calculée à partir de résultats d'essais intralaboratoires (pas de composante de reproductibilité interlaboratoire)
Ortho-phosphates	Me1/320	20 %	
Fluorures	Me1/011	14%	
Cyanures totaux	Me1/012	36%	
Azote ammoniacal	Me 1/249	14%	
Azote Kjeldahl	Me1/322	20%	l'incertitude de mesure est calculée à partir de résultats d'essais intralaboratoires (pas de composante de reproductibilité interlaboratoire)
Phosphore	Me1/014	23%	
Arsenic	Me1/243	31%	
Cadmium	Me 1/103	17%	
Chrome	Me 1/243	36%	
Cuivre	Me 1/243	35%	
Nickel	Me 1/243	32%	
Plomb	Me1/243	24%	
Zinc	Me1/243	31%	
Fer	Me 1/014	17%	
Manganèse	Me1/014	10%	
Mercure	Me 1/206	41%	

Paramètre	Méthode d'analyse	Incertitude élargie
		relative (k =2) (a)
COT	Me1/013	36%
ind. Phénols	Me1/010	30%
AOX	Me1/005	36%

(a) incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352 : 2012





Remarques:

Ce rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire. Le solde de tout l'échantillon est conservé, dans la mesure du possible, une semaine après l'envoi du rapport pour les liquides et un mois après l'envoi du rapport pour les solides. Ensuite, il est éliminé par nos soins, sauf mention spéciale de votre part.

Caroline Nadin, Responsable de la Cellule Chimie Organique. Marie-France Canisius, Responsable de la Cellule Chimie Minérale.





ANNEXE DESCRIPTION DES PROCEDURES D'ESSAI





Matières sédimentables (Me1/018/V02 - NBN T 91-101: 1974)

L'eau est abandonnée au repos dans un cône d'Imhoff maintenu vertical à l'abri des poussières. Après 2 h, le volume des matières déposées est déterminé.

Le résultat est exprimé en ml/l.

<u>Matières en suspension – Méthode par filtration sur filtre en fibres de verre et gravimétrie (Me1/020/V06 – NBN EN 872 : 2005)</u>

Un volume d'eau est homogénéisé puis filtré sur un filtre en fibres de verre (filtre GF/C Whatman de grammage 53 g/m² et de porosité 1,2 μm). Le filtre est séché à l'étuve à 105°C, puis pesé.

Le résultat est exprimé en mg/l.

<u>Demande chimique en oxygène DCO (Me1/172/V04 - ISO 15705 : 2002)</u> Méthode à petite échelle en tube fermé

Les échantillons sont oxydés de manière standard par digestion avec l'acide sulfurique et le dichromate de potassium en présence de sulfate d'argent et de sulfate de mercure(II). L'argent fait office de catalyseur pour oxyder les matières organiques les plus réfractaires. Le mercure réduit l'interférence causée par la présence d'ions chlorure. La quantité de dichromate utilisée lors de l'oxydation de l'échantillon est déterminée par mesurage de l'absorbance du Cr(III) formé à une longueur d'onde de 600 nm.

<u>Demande biochimique en oxygène DBO₅ (Me1/009/V11 – Dérivée de ISO 5815-1 : 2003)</u> mesure avec la sonde

Détermination de la quantité d'oxygène consommée par les germes aérobies, pour assurer la décomposition des matières organiques contenues dans l'eau. Une proportion d'eau brute est mélangée à une eau de dilution, riche en oxygène, suffisante pour alimenter les germes aérobies. On réalise ensuite une incubation durant 5 jours, à température constante de 20°C et à l'abri de la lumière.

La différence en oxygène dissous, observée entre le début et la fin de l'incubation, exprime la DBO_5 .

La mesure de l'oxygène est réalisée par une sonde utilisant les propriétés luminescentes de la lumière.

Alcalinités (Me1/199/V04 - Dérivée de ISO 9963-1: 1994)

Détermination par méthode potentiométrique.

Titrage d'un aliquote d'échantillon avec de l'acide chlorhydrique 0,1 M jusqu'à pH 8,3, 4,5. Le TA correspond à la totalité des hydroxydes et à la moitié de la teneur en carbonates. Le TAC correspond à la teneur en hydrogénocarbonates, carbonates et hydroxydes.

<u>Dosage des anions dissous par chromatographie des ions en phase liquide</u> Me1/094/V08 (ISO 10304-1 : 2007) (Cl. NO_{3.}, SO4)

Cette méthode consiste à séparer les ions par chromatographie en phase liquide sur colonne et de les doser ensuite par détection conductimétrique.

Utilisation d'un échange d'anion comme phase stationnaire et d'une solution d'hydrogénocarbonate et carbonate de sodium comme phase mobile.

Dans le cas de détecteur conductimétrique, l'éluant doit avoir une conductivité faible. Pour cette raison, on utilise un réacteur post-colonne pour diminuer la conductivité de l'éluant et transformer des espèces de l'échantillon en acide correspondant.





Azote ammoniacal (Me1/249/V02 - ISO 15923-1: 2013)

Méthode d'analyse spectrométrique automatique de détermination de l'azote ammoniacal dans l'eau par un système d'analyse séquentielle (SIA).

Les réactions colorimétriques se déroulent dans les cuvettes de réaction et après la période d'incubation, l'absorbance est mesurée directement dans la cuvette.

Le dosage de l'ammonium est basé sur la formation d'un complexe coloré entre les ions NH4+ avec les ions salicylate et hypochlorite en présence de nitrosopentacyanoferrate de sodium (nitroprussiate de sodium). Le complexe se forme en condition basique, pH de 12.6. Du citrate de sodium est incorporé aux réactifs pour masquer l'interférence des cations, notamment le calcium et le magnésium. La lecture de la densité optique s'effectue à 660 nm.

Conditionnement des échantillons d'eaux pour l'analyse des métaux par ICP ou AAS (Dc1/Ps/013/V09)

Dosage des métaux totaux

Minéralisation de l'échantillon avec de l'acide nitrique au micro-onde (métaux totaux).

<u>Dosage des éléments métalliques par ICP simultané (Me1/014/V14 – Dérivée de ISO 11885 : 2007) (Ca, Mg, Na, K, P, Fe, Mn)</u>

Cette méthode consiste, à la base, à mesurer l'émission atomique par une technique de spectroscopie optique.

Les échantillons sont nébulisés et l'aérosol ainsi produit est transporté vers une torche à plasma induit par haute fréquence où se fait l'excitation.

Les spectres d'émission atomique caractéristiques des éléments sont dispersés par un spectromètre à réseau et l'intensité des raies est évaluée par un détecteur (photomultiplicateurs ou CID).

La détermination de la concentration de l'élément à doser dans l'échantillon est réalisée à l'aide d'une courbe d'étalonnage.

Lors du dosage des éléments, une correction du bruit de fond est utilisée.

Dosage des métaux par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS) (Me1/243/V03 - ISO 17294-1 et 2 : 2004 et 2016) (As, Cr, Cu, Ni, Sn, Pb, Zn)

Introduction d'une solution à analyser dans un plasma induit par haute fréquence (par nébulisation) où les processus de transfert de l'énergie engendrés par le plasma provoquent la désolvatation, l'atomisation et l'ionisation des éléments;

Extraction des ions du plasma par une interface sous vide à pompage différentiel avec optique ionique intégrée et séparation sur base de leur rapport masse-charge au moyen d'un spectromètre de masse (un spectromètre quadrupolaire)

Détermination quantitative après étalonnage avec des solutions d'étalonnage appropriées par spectrométrie de masse dans les mêmes conditions opératoires.

<u>Dosage des éléments métalliques par spectrométrie d'absorption atomique avec atomisation</u> électrothermique (Me1/103/V07 – Dérivée de ISO 15586 : 2003 (Cd)

Cette méthode consiste à mesurer l'absorption atomique par une technique de spectroscopie optique.

Les échantillons sont injectés en présence d'un modifiant de matrice dans le four d'un spectromètre d'absorption atomique équipé d'une source d'atomisation électrothermique.

Mesure de l'absorbance à une longueur d'onde spécifique de l'élément à dosé. Détermination de la concentration de cet élément dans l'échantillon.





<u>Dosage du mercure par spectrométrie de fluorescence atomique (Me1/206/V04 – Dérivée de ISO 17852 : 2006)</u>

Un aliquote d'échantillon est digérée en utilisant du brome généré chimiquement, ce qui permet la décomposition des substances organo-mercurique en mercure (II).

L'excès de brome est éliminé par l'acide ascorbique immédiatement avant l'analyse.

Les vapeurs de mercure élémentaire sont générées à partie de l'échantillon digéré par réduction avec le chlorure d'étain (II), puis sont entraînées de la solution par un flux d'argon.

L'humidité est éliminée en permanence du courant gazeux et les vapeurs de mercure sont détectées par spectrométrie de fluorescence atomique SFA.

<u>Dosage des orthophosphates par analyse en flux continu (Me1/320/V02 - NBN EN ISO 15681-2:2005)</u>

Les orthophosphates réagissent en milieu acide avec le molybdate d'ammonium pour former l'acide molybdophosphorique. Celui-ci est ensuite réduit par l'acide ascorbique en présence d'antimoine, pour donner un complexe phosphomolybdique bleu dont la mesure colorimétrique s'effectue à une longueur d'onde de 880 nm.

Fluorures (Me1/011/V11 - Dérivée de ISO 10359-1: 1992)

Les fluorures sont dosés à l'aide d'une électrode spécifique.

La différence de potentiel mesurée est comparée à une droite d'étalonnage établie à partir des solutions étalons de fluorures.

Cyanures totaux (Me1/012/V09 - SM 4500 C & E: 2005)

L'ion cyanure (CN-) est déterminé par une méthode colorimétrique. La méthode utilisée consiste à distiller une prise d'échantillon que l'on a conservé à un pH nettement alcalin. Le distillat est traité par de la chloramine T, qui transforme l'ion CN en chlorure de cyanogène, lequel réagit avec l'acide barbiturique en milieu pyridine-acide chlorhydrique pour former un complexe rouge-violacé dont l'intensité de la coloration est proportionnelle à la concentration de l'ion cyanure.

Sulfures (Standard method 4500 S2-)

Méthode colorimétrique qui consiste, après acidification de l'échantillon, à déplacer les sulfures sous forme de H2S par un gaz inerte et à le recueillir dans une solution d'acétate de cadmium. La solution en milieu acide réagit avec N,N-dimethyl-p-phenylendiamine sulfate pour former une solution de coloration bleue. L'intensité de la coloration bleue est proportionnelle à la concentration en sulfure.

<u>Dosage de l'azote Kjeldahl dans les eaux (Me1/322/V02 – ISO 11732 après digestion selon dérivée de EPA-351-2 : 2005)</u>

Les échantillons d'eaux sont minéralisés, c'est-à-dire qu'ils subissent un prétraitement consistant en une digestion par de l'acide sulfurique en présence d'un catalyseur, qui dans cette méthode est le sulfate de mercure. L'étape de digestion a pour but de transformer l'azote organique présent dans les échantillons en azote ammoniacal qui sera ensuite quantifié par l'analyse en flux avec détection spectrométrique.





<u>Dosage du carbone organique total (TOC) par oxydation thermique et catalytique et mesure par infrarouge (Me1/013/V07 – dérivée de NBN EN 1484 : 1997)</u>

Les essais ont été réalisés avec l'appareil TOC - V_{CPN} de Shimadzu.

Après élimination du C inorganique (carbonates), le C organique est oxydé en CO₂ par passage dans un tube de combustion rempli d'un catalyseur et maintenu à 680 °C.

Le CO₂ formé est analysé par un détecteur IR non dispersif.

Détermination de l'indice phénol par spectrophotométrie (Me1/010/V05 – ISO 6439 : 1990)

Les phénols réagissent avec l'amino-4 antipyrine à un pH de 10 en présence d'hexacyanoferrate (III) de potassium en formant un complexe coloré.

Ce complexe coloré est extrait de la phase aqueuse avec du chloroforme et l'absorbance est mesurée à 460 nm. L'intensité de la coloration est fonction de la teneur et de la nature des phénols présents. L'indice phénol est exprimé en mg de phénol par litre

<u>Dosage des composés organohalogénés adsorbables (AOX) par microcoulométrie (Me1/005/V09 - NBN EN ISO 9562 : 2004)</u>

La détermination des composés halogénés organiques adsorbables (AOXt) a été réalisée avec l'appareil Thermo ECS 1200.

Ces composés sont adsorbés sur du charbon actif. Après combustion du charbon actif dans un courant d'oxygène, les hydracides halogénés sont dosés par microcoulométrie.

Le carbone organique dissous des échantillons doit être inférieur à 10 mg/l et la concentration en chlorures doit être inférieure à 1 g/l. Les échantillons doivent être dilués si les concentrations sont supérieures à ces valeurs.

Les POX sont compris dans l'analyse des AOXt.